

Date de dépôt : 22 septembre 2014

Rapport

de la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport chargée d'étudier :

- a) **P 1902-A** **Pétition : Etudier dans des conditions décentes devrait être une priorité politique**
- b) **P 1903-A** **Pétition : Rénovation d'Uni-Bastions pour les 150 ans de la pose de la première pierre en 2018**
- c) **P 1905-A** **Pétition pour étudier dans des conditions décentes**

Rapport de M. Stéphane Florey

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport a examiné ces trois pétitions dans ses séances des 11, 18 et 25 juin 2014, sous la présidence de M. Philippe Morel, en présence, pour toutes ou partie des séances, de M^{me} Prunella Carrard, secrétaire générale adjointe, DIP, M^{me} Marie Barbey Chappuis, secrétaire générale adjointe, DF, M. Pascal Gagliardi, chef de service travaux et entretien, OBA-DF, et M^{me} Marta Perucchi, directrice DIP-DLOG. Les procès-verbaux ont été fidèlement tenus par le déjà regretté M. Hubert Demain que le rapporteur remercie sincèrement pour la grande qualité de son travail et les nombreuses années passées en notre compagnie. La commission lui souhaite tout le meilleur pour la suite de sa carrière.

1. P 1902

Audition de M^{mes} Francine Betran et Alina Pawlowska, membres de l'Association des parents d'élèves du collège de Saussure (APECS), et MM. Michel Thorimbert et Stanislaw Pawlowski, membres de l'Association des étudiants de Saussure (AES), pétitionnaires

En préambule, M^{me} Betran remercie la commission et invite les commissaires à suivre son intervention à l'aide des différents documents transmis en annexe de la P 1902.

Elle resitue ensuite le mauvais état des sanitaires (douches et toilettes), de la salle de gymnastique et des terrains de sports (voir photos) ainsi que les suites de l'inondation durant l'été 2013 (voir photos) notamment au niveau de la cafétéria et de l'aula. Par ailleurs, la façade extérieure semble particulièrement négligée, notamment à cause de nombreux stores défectueux (voir photos), le revêtement de l'escalier se désagrège, les fers à béton sont apparents, l'évacuation de l'eau de pluie ne s'effectue plus de manière normale. Dans la salle de gymnastique, le couloir laisse apparaître l'isolation (laine de verre qui part en lambeaux), les murs sont fissurés et la peinture s'écaille (voir photos). Par ailleurs les sols sont en piteux état (voir photos). Le plafond de la salle de gym est également très dégradé et des infiltrations sont visibles, sans compter l'isolation défailante, les tâches d'infiltrations et les moisissures.

Or, il apparaît notamment qu'en cas de sinistre, les assurances refusent de rembourser si les bâtiments concernés ont été mal entretenus. Les auteurs ont donc voulu s'adresser directement aux autorités par le biais de cette pétition afin de les avertir de l'urgence de la situation et de la nécessité d'entreprendre ces rénovations.

Les pétitionnaires ont reçu le soutien de différents acteurs en dehors de l'association de parents (GAPP, FAPECO, syndicats des enseignants). Ils veulent également rappeler que l'alerte sur ces situations urgentes a été maintes fois renouvelée sans grand résultat à ce jour. Par exemple, si des contacts ont bien été entrepris auprès des deux conseillers d'Etat chargés respectivement de l'enseignement et des bâtiments, les courriers (annexe) reçus en réponse, s'ils ne manquent pas d'intérêt, n'ont toujours pas déclenché les réparations.

Toutefois, et de manière plus positive, une rencontre est prévue avec M^{me} la conseillère d'Etat Anne Emery Torracinta et M. le conseiller d'Etat Serge Dal Busco, le jeudi 19 juin prochain. Autant dire qu'à ce stade, les pétitionnaires fondent beaucoup d'espoirs sur le Grand Conseil.

M. Thorimbert, qui étudie au collège de Saussure, confirme que le bâtiment vieillit mal et est particulièrement énergivore, sans toutefois produire de très bons résultats en termes de chauffage puisque les élèves ont froid en hiver et suffoquent en été. En hiver, ils sont souvent obligés de conserver leurs parkas pendant les cours. Il mentionne également de nombreuses moisissures très apparentes en supposant qu'il ne doit pas être très sain de respirer dans ces locaux. Selon lui, cet état de délabrement n'a pas que des conséquences matérielles. Il donne à la génération concernée une très mauvaise image des progrès réalisés en matière de bâtiments soucieux de l'impact environnemental.

Il rappelle par ailleurs que l'éducation constitue une des richesses fondamentales de toute société et qu'il faut donc y prêter attention de manière qu'elle puisse se réaliser dans les meilleures conditions avec très certainement pour conséquence d'obtenir de meilleurs résultats.

Pour conclure, il signale que l'état de dégradation n'est pas uniquement visible dans les locaux spécifiquement dévolus à l'enseignement, mais affecte également les infrastructures sportives.

M. Pawlowski qui étudie également au collège de Saussure, prend l'exemple apparemment anodin des toilettes. Les toilettes en état de fonctionnement sont assez éloignées de certaines classes (les autres étant fermées en attendant réparation). Or, le temps de pause ou le temps admis pour s'y rendre est relativement restreint et les élèves concernés doivent souvent courir pour respecter les temps impartis. Il semblerait qu'il s'agisse d'un problème de plomberie et d'évacuation.

Il réalise que les bâtiments construits dans les années 70 n'ont pas été conçus pour traverser les époques et accusent aujourd'hui bon nombre de faiblesses. Il cite en exemple les stores aux fenêtres qui devaient assurer à l'origine une protection contre la chaleur ainsi qu'une aération, sauf qu'aujourd'hui on ne peut ni les ouvrir ni les fermer.

Il regrette aussi que certaines fresques réalisées par les élèves soient dégradées. En bref, ce bâtiment est complètement dépassé sur le plan des normes écologiques et énergétiques, il devient extrêmement coûteux en chauffage, sans d'ailleurs que cela se ressente dans les classes. Même le double vitrage pourtant largement développé depuis des décennies n'est pas présent dans le bâtiment. L'isolation est manifestement déficiente et les stores n'assurent plus leur fonction de protection contre la lumière et la chaleur.

Pour finir, il signale que cette situation est tellement surprenante qu'elle fait d'ores et déjà l'objet d'un travail de maturité.

Le Président tient à rassurer les pétitionnaires et assure que la députation a déjà eu l'occasion de se rendre compte de l'urgence de ces situations. La prise de conscience espérée est maintenant réelle et la priorité à l'éducation communément partagée par l'ensemble des formations politiques. Le département de l'instruction publique partage évidemment cette préoccupation et n'a pas manqué de le faire savoir encore assez récemment. Il espère que cette pétition permettra de déclencher des décisions utiles.

Un commissaire (PLR) revient sur les constats évoqués dans la pétition. Tant le collègue de Saussure que le collègue Rousseau, qui date d'ailleurs de la même époque, connaissent des déperditions énergétiques énormes qui bien évidemment correspondent à des dépenses tout aussi élevées. On peut donc supposer que les travaux susceptibles de remédier à ces situations représentent d'énormes investissements. La question est donc de savoir ce qu'il convient de réaliser dans l'intervalle de ces longs et coûteux travaux. Il se demande donc s'il ne serait pas judicieux de procéder à une hiérarchisation des priorités ou des travaux urgents en se basant par exemple sur la notion de danger immédiat ou de vétusté dangereuse.

M^{me} Pawlowska ose à peine le dire mais chaque fois que survient un orage un peu violent, elle ressent une certaine crainte pour la sécurité de sa fille qui étudie dans cet établissement, car à de nombreuses reprises les revêtements des plafonds sont tombés sur le sol. Et l'état des murs n'est pas plus rassurant puisqu'ils sont gorgés d'eau à cause des infiltrations et que leur stabilité est donc menacée.

Un commissaire (UDC) voudrait savoir si les autorités de l'établissement, à savoir la direction et les enseignants, ont apporté leur soutien à cette pétition. Parallèlement, il souhaite savoir si d'autres manifestations du même type doivent être attendues de la part des enseignants.

M^{me} Betran indique que la direction de l'établissement bien que favorable à l'engagement manifesté par les élèves n'a pas jugé convenable de s'engager officiellement à leurs côtés afin de ne pas rompre son devoir de réserve. Cette attitude de relative neutralité est partagée à la fois par les enseignants et par la direction, même si une fois encore ils se montrent compréhensifs vis-à-vis de cette démarche – sans compter que les situations décrites ont évidemment fait l'objet durant les années écoulées de différentes récriminations auprès du département.

Un commissaire (PLR) se demande si certains éléments plaident en faveur d'un rapport direct entre l'état général des bâtiments et les performances scolaires des élèves. Il peut imaginer un impact sur la motivation ou sur le taux de réussite mais souhaiterait pouvoir disposer

d'éléments plus subjectifs, par exemple des statistiques comparées entre les établissements.

Il pense également qu'il faudrait s'intéresser de manière très sérieuse à l'impact lié à la présence d'amiante qui caractérise généralement les bâtiments de cette époque ainsi qu'à la toxicité qui en résulte et fonde immédiatement un caractère d'urgence sur le plan sanitaire.

M^{me} Carrard répète ce qui fut déjà expliqué quelques semaines auparavant devant la commission en présence du conseiller d'Etat chargé des bâtiments, à savoir que la marge de manœuvre du DIP sur la gestion des bâtiments est relativement réduite puisque dans ce domaine ses prérogatives sont essentiellement dévolues au DF via l'OBA. Bien évidemment, cette répartition des tâches ne réduit en rien les préoccupations de l'un et de l'autre des deux conseillers d'Etat face à l'état de certains bâtiments. Elle ne manquera pas de relayer les inquiétudes exprimées auprès des concernés, mais encore une fois, il lui est assez difficile d'entrer dans les détails.

M. Pawlowski revient sur le fond de la question des performances scolaires éventuellement péjorées par l'état général des bâtiments. Pour l'avoir vécu, il a remarqué que lorsque l'on a froid, on réfléchit mal et inversement lorsque l'on a trop chaud, il est alors très difficile de se concentrer. De plus, il note que l'insonorisation des bâtiments est tellement faible que les élèves peuvent clairement entendre le cours de musique au troisième étage ce qui là encore complique la concentration. Récemment, des travaux ont eu lieu dans la rue et le vacarme était assourdissant, y compris à l'intérieur du bâtiment.

Le Président soucieux des questions sanitaires relève que la présence de l'amiante est évidemment hautement problématique comme d'ailleurs l'éventuelle propagation des spores issues des moisissures et leur impact du fait de leur inhalation.

Pour une commissaire (S) la problématique s'articule autour de deux axes, celui de l'entretien coûteux mais réalisable et respectivement celui des rénovations parfois de grande ampleur au coût beaucoup plus élevé. Or, il apparaît que même l'entretien régulier des bâtiments n'est pas assuré correctement.

M. Thorimbert indique au sujet des terrains de sports qu'une initiative a été proposée en collaboration avec l'association mixité.

M^{me} Betran revient un instant sur la question des stores dont certains sont très endommagés, mais indique que malheureusement les responsables ont le plus grand mal à retrouver le modèle d'origine.

Un commissaire (MCG) souligne l'importance du concierge qui a été maintes fois rappelée. Il se demande si ce dernier ne pourrait pas s'investir plus dans la remise en état et dans l'entretien des bâtiments de manière à ne pas laisser se dégrader les situations.

MM. Pawlowski et Thorimbert ne pensent pas que l'on puisse raisonnablement mettre en cause le travail du concierge qui a montré à de nombreuses reprises et avec beaucoup d'imagination sa volonté de faire avancer les choses, parfois en récupérant des matériaux (démontage de palettes de transport) de manière à économiser sur un budget dont il ne dispose pas.

Un commissaire (Ve) témoigne également du triste état des bâtiments et plus particulièrement des infiltrations d'eau au niveau des toits plats qu'il a pu constater durant les années où il fut responsable scolaire, il ne peut que confirmer les propos des collégiens. Il a déjà eu l'occasion d'expliquer les difficultés à réaliser quelques travaux de simple rafraîchissement, de peinture par exemple.

Un commissaire (S) revient sur une remarque du début de cette audition portant sur les réticences des assureurs. Il souhaiterait que l'on puisse vérifier le mode d'assurance des bâtiments de l'Etat, car il croit se souvenir qu'effectivement les assureurs sont réticents à conclure ce type de contrats, ce qui engendre l'obligation pour l'Etat de s'assurer par lui-même.

2. P 1905

Audition de M^{me} Mathilde Chaix et M. Jean-Paul Muller, membres de l'Association des parents d'élèves du Collège Rousseau, pétitionnaires

M^{me} Chaix rappelle que la rénovation du collège Rousseau était prévue en 2013-2014, mais à ce jour la rénovation n'a toujours pas commencé. Pour sa part, l'association des parents a entrepris une visite détaillée du collège et ce qu'ils ont pu constater était pour le moins surprenant (annexe, courrier introductif et visite « état des lieux » du collège Rousseau du 11 mars 2014 + photos).

Elle passe en revue l'état de la toiture dont l'étanchéité n'est plus assurée, ce qui est également le cas de la terrasse au niveau de la cafétéria et qui sert de toiture aux salles de gymnastique. Elle signale un phénomène de carbonatation du béton qui entraîne un danger puisque des morceaux se détachent et tombent au sol. Au sol justement, les dalles de béton se désagrègent.

Elle aimerait savoir si la fragilisation progressive des locaux pourrait être de nature à freiner un mouvement d'évacuation, celle-ci devant être réalisée dans un temps relativement bref.

Par ailleurs, les problèmes d'étanchéité sont évidemment à l'origine d'infiltrations et de leurs conséquences ordinaires (dégradation des revêtements, humidité, moisissures) mais aussi d'une interaction dangereuse avec le système électrique désormais placé dans des murs imbibés d'eau (certaines prises électriques ne sont d'ailleurs plus utilisées) afin de ne pas augmenter le risque d'incendie. Aux abords du bâtiment, le sentiment de sécurité n'est pas non plus optimum puisque les éclairages extérieurs sont endommagés. Enfin, le bâtiment souffre de son manque d'isolation à la fois contre le froid et contre la chaleur.

Dans ce constat assez négatif, elle doit néanmoins souligner une impression d'amélioration à la suite de la visite des deux conseillers d'Etat chargés respectivement de l'école et des bâtiments. Elle n'ose cependant pas crier victoire, car à ce stade l'évolution même perceptible reste du niveau de l'impression sans doute motivée par l'apparition de quelques corps de métiers qui successivement se sont rendus au sein du bâtiment. Elle regrette d'ailleurs un certain manque de communication avec les parents sur les travaux en cours. Elle peut supposer à ce stade que des travaux sont en cours au niveau de la toiture et de la terrasse afin d'en assurer l'étanchéité.

Elle souhaite également attirer l'attention de la commission sur la problématique de l'amiante qui suscite bien évidemment des craintes (le calendrier des travaux de désamiantage prévoit en principe ce chantier pour 2014). Reste que de nombreuses surfaces ont été construites en fibrociment et que, même si elles sont potentiellement moins dangereuses que d'autres revêtements ou types d'isolations, elles continuent à être utilisées par les élèves avec un danger potentiel en cas d'abrasion ou de détérioration.

Pour terminer, elle parle de l'eau potable du bâtiment, de sa couleur particulière et de sa composition probablement altérée qui s'écoule des robinets.

En conclusion, le report continu des rénovations prévues s'avère inquiétant ce d'autant que l'entretien standard n'est visiblement pas effectué. Et cette situation pèse évidemment sur chacun, qu'il s'agisse des enseignants, des élèves ou même du personnel administratif et technique dont la motivation s'émousse. Elle insiste sur la difficulté à percevoir l'état réel de la situation dès lors que des informations parcellaires proviennent de différentes sources, généralement sans confirmation écrite et de manière non stabilisée.

Il serait souhaitable que les parents puissent disposer d'une communication et d'une information fiable.

Un commissaire (UDC) explique que, lors de l'audition qui concerne le collège de Saussure, il avait ressenti l'impression d'une certaine réserve de la part des enseignants vis-à-vis de ces pétitions. Il parle même d'une forme d'omerta sur ce sujet et aurait voulu savoir de quelle manière les enseignants avaient réagi vis-à-vis de cette pétition.

M^{me} Chaix indique que, de manière générale, la démarche a été clairement soutenue à diverses occasions par les enseignants et la direction.

Une commissaire (PLR) revient sur le phénomène de carbonatation du béton et les risques qui en découlent en matière de sécurité des personnes. Elle souhaite savoir si les services responsables ont diligenté les inspections nécessaires et si des barrières de protection ont été posées. Elle s'inquiète également de la couleur peu engageante de l'eau potable dans certains locaux. Elle suppose que ce constat a entraîné la demande immédiate d'une analyse de l'eau et conséquemment la mise à disposition de fontaines à eau (bonbonnes) et, par ailleurs, que les élèves ont été avertis de ce problème.

M^{me} Chaix serait bien en mal de répondre à cette question ne disposant pas une fois encore des éléments d'information indispensables, mais au gré de la visite, elle n'a pas vu ce type d'infrastructures de protection. Sur la question de l'eau potable, elle ne pense pas que des analyses particulières aient été mandatées par rapport à sa composition. Elle n'a pas entendu non plus que des instructions précises aient été transmises aux élèves.

La commissaire s'adresse alors au département et souhaiterait savoir au plus vite si diverses vérifications ont été entreprises sur les questions suivantes :

- La première concerne bien évidemment la sécurité incendie (police du feu, sécurité électrique) et le résultat de la dernière inspection.
- La seconde porte sur la composition de l'eau potable à disposition des élèves (analyse).
- La troisième sur les risques sanitaires (amiante, moisissures, eau) et la protection des accidents (carbonatation, chute de matériaux).

M^{me} Carrard ne peut que répéter son souci d'apporter ultérieurement tous les détails nécessaires vis-à-vis de ces interrogations parfaitement légitimes, mais en rappelant que le département de l'instruction publique n'est pas directement chargé de ces aspects. Toutefois, elle ne manquera pas de relayer les préoccupations des commissaires vers les services concernés.

M. Muller a effectivement le sentiment d'un certain nombre de bricolages effectués à la va-vite au long des années, avec une évidente bonne volonté mais sans que ces interventions ne soient réellement très probantes. A tel point que certains élèves refusent de quitter leur veste pendant les cours puisque les locaux sont mal chauffés en hiver. A contrario, il y fait une chaleur étouffante en été.

M^{me} Chaix précise que, même si la planification a bel et bien été élaborée et que les investissements figurent dans le plan quadriennal, ils sont visiblement restés lettre morte ou ont été bloqués pour diverses raisons.

3. Demandes d'audition et organisation des travaux

Pour la suite des travaux, Une commissaire (PLR) souhaite la présence permanente de représentants des départements concernés, DIP et DF, et plus particulièrement de l'office des bâtiments, de manière que la commission puisse en temps réel leur adresser toutes les questions utiles et obtenir des réponses immédiates.

Un commissaire (PLR) propose l'audition des directrices des établissements concernés. Il estime qu'elles pourront certainement éclairer la commission sur cette situation.

Une commissaire (S) se demande si la Commission de l'enseignement est véritablement la plus compétente pour traiter de cette pétition qui visiblement intéresse plutôt le domaine des travaux. Car, sans vouloir négliger l'importance des problématiques exprimées par ces pétitions, elle rappelle qu'il n'est probablement pas très productif de se substituer aux services compétents et d'entendre toutes les parties plus ou moins concernées alors qu'il s'agit ici de décider du sort que l'on réserve à une pétition qui visiblement fera l'objet d'un traitement attentif par le renvoi au Conseil d'Etat. Enfin, elle partage la préoccupation de sa collègue (PLR) sur l'importance de pouvoir disposer durant les travaux d'interlocuteurs spécialisés et notamment de recevoir et/ou d'assurer une présence constante de l'office des bâtiments.

Un commissaire (UDC) revient un instant sur l'interrogation de la commissaire (S) pour apporter une réponse à sa question. Si ces pétitions ont été adressées directement à la Commission de l'enseignement c'est évidemment parce que le sujet concernait le département de l'instruction publique, mais surtout parce que, au vu de l'urgence, la Commission des travaux déjà surchargée n'avait pas la possibilité d'assurer un traitement rapide, alors que l'ordre du jour de la Commission de l'enseignement était relativement libre. Pour le reste, il pense également qu'une présence permanente des services concernés est nécessaire.

Le Président résume alors les demandes exprimées par les Commissaires :

- Auditions des deux directrices des collèges concernés, de la police du feu, du médecin et/ou chimiste cantonal.
- Présence permanente d'un représentant du DIP et d'un représentant de l'OBA (DF).

Ces propositions, ne faisant pas l'objet d'oppositions particulières, sont toutes acceptées par la commission.

Une commissaire (PLR) souhaiterait que des courriers soient adressés aux principaux intéressés afin qu'ils puissent concrètement se préparer à répondre aux questions de la commission en toute connaissance de cause.

4. P 1903

Audition de M^{me} Lia Leveillé Mettral et MM. Ates Deniz et Vincent Chazaud de l'Association des étudiants en lettres, pétitionnaires

M. Deniz remercie la commission pour cette audition. Il resitue rapidement l'objet de cette pétition, à savoir le délabrement avancé du bâtiment des bastions. Ce bâtiment avait fait l'objet d'un projet de rénovation qui a finalement été annulé en 2013. Les étudiants ont alors entrepris des recherches afin de comprendre les motifs de cette décision et l'historique du dossier. Ils ont également créé deux pages spécialisées sur ce sujet sur internet. Ces pages *facebook* et *unibastions.ch* ont recueilli un certain succès notamment auprès des médias qui ont été particulièrement attentifs.

En tout état de cause, et quelles que soient les péripéties de ce dossier, une chose est certaine : ce bâtiment de l'université, inscrit à l'inventaire, fait partie du patrimoine genevois, participe de l'histoire de l'université naissante (1878-1872) et devra par conséquent être rénové, comme le furent d'autres bâtiments du même type (par exemple l'école de pharmacie au boulevard des Philosophes).

M. Chazaud revient sur l'historique du dossier pour constater qu'un précédent projet de loi (PL 9409) avait déjà été traité sur ce sujet à la Commission des travaux et avait suscité diverses discussions ainsi qu'une visite des députés au sein du bâtiment afin qu'ils puissent se rendre compte in situ de son état général. Tous furent convaincus dès le début 2005 de la nécessité d'entreprendre une rénovation.

Il aborde ensuite la question de l'expertise sur la présence d'amiante qui date de 2010 et dont le délai de traitement préconisé a été fixé dans un laps de temps situé entre 2015 et 2020 ; or, il apparaît que les premiers travaux aujourd'hui agendés sur ce bâtiment n'auront pas lieu avant 2023.

Enfin, dans leur recherche, les étudiants ont été surpris de constater l'énorme variation pouvant exister dans l'estimation des coûts des travaux, entre le premier projet et le second.

M^{me} Leveillé Mettral revient à la question essentielle qui se trouve à l'origine de cette situation à savoir comprendre les motifs qui engendrèrent l'annulation de la rénovation de ce bâtiment historique pourtant prévue de longue date. Elle insiste sur la valeur de ce bâtiment qui apparaît comme un symbole architectural de l'université et rayonne bien au-delà de Genève au niveau international. Ce bâtiment est également largement visité et de nombreux colloques de haut niveau sont organisés en son sein. Or, tous les visiteurs, qu'il s'agisse des étudiants étrangers, des enseignants invités ou des participants aux différents événements, s'ils ne remettent pas en cause la qualité de l'enseignement dispensé à Genève s'interrogent fortement sur l'état du bâtiment.

Et, au-delà des clichés qui sont souvent véhiculés à propos de la faculté des lettres, il lui semble que les différents usagers allant des étudiants aux enseignants, en passant par le personnel ou les membres de la faculté de théologie, devraient pouvoir bénéficier d'une infrastructure mieux entretenue et plus adaptée. Elle rappelle que les usagers sont aussi des étudiants étrangers bénéficiant des programmes d'échanges universitaires (type Erasmus), des participants à la Summer School ou des étudiants en provenance des échanges entre trois universités romandes (Genève, Lausanne, Neuchâtel).

Enfin, et pour clore cette présentation, les pétitionnaires rappellent qu'ils sont en train de terminer leur cursus et que par conséquent les changements qui pourraient avoir lieu à la suite de cette demande ne profiteront qu'aux prochaines générations d'étudiants.

Le Président assure d'ores et déjà aux pétitionnaires que cette situation n'est évidemment pas délibérée, que les députés ont eu l'occasion à travers d'autres objets parlementaires de prendre pleinement conscience de ce type de problématique qui affecte d'autres bâtiments scolaires ou appartenant à l'Etat au sens large. Enfin, il voudrait battre en brèche les clichés susmentionnés car les étudiants ont parfaitement su faire passer leur message, bien loin d'une conception poussiéreuse de la faculté des lettres.

Un commissaire (PLR) confirme que lui et ses collègues sont parfaitement conscients de cette problématique générale qui affecte de nombreux bâtiments et sont effectivement préoccupés par cette situation. Cela étant, et dès lors que la Commission de l'enseignement se préoccupe essentiellement des aspects relatifs à cet intitulé, il souhaiterait savoir si l'état

de vétusté des bâtiments qui n'est visiblement pas contesté entraîne directement un effet négatif sur les conditions d'études.

Par ailleurs, pour revenir au projet de loi adopté en 2005 à la Commission des travaux, il s'agissait visiblement d'un projet de loi sur un crédit d'étude dont le budget a été validé (autour de 45 millions) et le commissaire souhaiterait savoir ce qu'il est advenu de ce montant.

M. Deniz confirme l'état de délabrement d'un certain nombre de bâtiments, ceci étant par ailleurs corroboré par l'inventaire récemment dressé par l'Etat. Pour le bâtiment des Bastions, il s'agit, de manière non exhaustive, d'infiltrations, de fuites d'eau, de problèmes de chauffage obligeant souvent les étudiants à conserver leurs manteaux durant la période d'hiver. Si de nombreuses interventions ont effectivement eu lieu sur le bâtiment, il s'agit principalement de rénovations très provisoires (pose de moquettes ou de linos) ou d'actions très ponctuelles, comme le retrait des moisissures, par exemple, ou le colmatage du sol ou des escaliers. L'état du troisième étage est particulièrement préoccupant.

Par ailleurs, les stores et les châssis de fenêtres, comme les rideaux, sont en très mauvais état. Quant aux équipements, les sanitaires sont régulièrement inaccessibles – pratiquement une fois par semaine.

M. Chazaud indique aux commissaires qu'il serait évidemment excessif de prétendre que l'état des bâtiments suffit à altérer l'enthousiasme des étudiants pour leurs études, mais au quotidien l'absence continue de certains équipements, comme par exemple d'un nombre suffisant de prises électriques pour y connecter les ordinateurs, complique notablement le travail et l'organisation des étudiants dans leurs recherches.

M^{me} Leveillé Mettral ajoute à ce constat les désagréments liés aux odeurs provenant des canalisations. Quant à la bibliothèque qui constitue un lieu central des études, elle sert également d'accès et de passage, ce qui occasionne continuellement du bruit dans un lieu qui devrait évidemment être relativement silencieux. A noter que les étudiants ne disposent pas au sein de la bibliothèque des espaces nécessaires aux travaux de groupe. Elle espère que cette rénovation sera justement l'occasion de réfléchir à l'aménagement des espaces.

Un commissaire (UDC) demande s'il existe des photos des situations décrites, qui sont généralement très parlantes.

M^{me} Leveillé Mettral indique que ces photos sont disponibles en ligne, car les étudiants se sont livrés à un inventaire des différentes situations, à l'adresse www.unibastions.ch.

Un commissaire (PLR) constate que l'Université de Genève souffre d'un déficit en matière d'entretien et de rénovation de ses bâtiments, il souhaiterait savoir si l'université bénéficie lors de ce type de travaux d'une participation aux coûts en provenance des autorités fédérales. Il se demande s'il ne serait pas plus intelligent d'affecter ce bâtiment même rénové à une autre utilisation et à réfléchir à la construction d'un bâtiment moderne entièrement neuf. Car à l'évidence ce bâtiment ancien et historique ne répond plus aux nécessités actuelles.

M^{me} Perucchi rappelle que l'autonomie de l'université lui permet de formuler ses propres souhaits et que le département de l'instruction publique n'intervient finalement que comme interface.

Suite au projet d'étude en 2005, le programme a été entièrement modifié, l'université ayant estimé qu'elle ne devait pas se départir de ce bâtiment qui devait servir à la formation. D'importants changements ont donc eu lieu entre le premier projet et le second. En outre, il faut également se rappeler l'impact que n'a pas manqué d'avoir la mise en route des crédits programmes sur quatre ans, dès 2011.

L'enveloppe globale qui devait permettre au travers du DCTI la rénovation rapide d'un certain nombre de bâtiments a été très rapidement saturée, notamment par l'emprise financière du projet des Bastions qui limitait considérablement le solde restant pour les autres projets portant sur les quelques 2 000 bâtiments de l'Etat, ce qui justifia sa suspension.

Certains travaux ont néanmoins eu lieu, notamment la rénovation du bâtiment des Philosophes. La seconde partie (Central et Jura) fait l'objet d'un projet de loi spécifique soumis au Grand Conseil.

Pour terminer, elle précise que cette décision n'avait donc aucune intention de nuire aux intérêts particuliers de la faculté des lettres mais répondait à des impératifs liés aux capacités strictement financières et qu'effectivement, le financement fédéral intervient dans la composition des budgets dévolus aux universités et aux HES.

M^{me} Leveillé Mettral indique que ce bâtiment urbain répond au moins à une nécessité, sa localisation centrale qui permet aux étudiants de se déplacer dans un temps relativement bref et de rejoindre leurs différents cours qui ont lieu dans des bâtiments proches. Elle voit mal comment le programme actuel pourrait être tenu si la faculté des lettres devait être éloignée du centre.

M. Chazaud ajoute encore une fois que les problèmes budgétaires que connaît l'Etat sont évidemment compréhensibles mais n'auront pas d'impact sur la réalité, celle qui obligera à une rénovation, et que plus elle tarde, plus

elle sera coûteuse. Donc la programmation en 2023 aura probablement un impact encore plus négatif sur les finances publiques.

Une commissaire (PLR) voudrait distinguer deux aspects dans cette problématique, celui de la vétusté et celui non négligeable de la morphologie particulière du bâtiment.

Sur les aspects de dangerosité, notamment liée à la présence de l'amiante, elle souhaiterait savoir si le diagnostic a bien été posé, si des mesures ont été prises, leur type et leur localisation. Sur le même thème et dans la mesure où il semblerait que certains locaux ont été réaménagés sur la base d'anciens laboratoires de chimie, on peut s'interroger sur les risques d'une telle réaffectation.

Enfin, elle s'interroge sur l'impact éventuellement dommageable pour la conservation des œuvres littéraires.

M. Deniz ne pense pas que la conservation des livres soit sujette à de quelconques dommages, il a pu s'en rendre compte au fil de l'utilisation de ces derniers.

M. Gagliardi répond à la question du désamiantage qui fait l'objet d'un calendrier précis. Il s'agit en grande partie d'amiante inerte qui ne présente pas un danger direct pour autant qu'il ne soit pas manipulé (grattage, forage...). En outre, le contrôle de la qualité de l'air fait l'objet d'une attention particulière de la part des services concernés. Il confirme ce qui a déjà été dit, à savoir que les dates d'assainissement font partie intégrante d'un calendrier de mise en œuvre progressive, étant entendu que l'amiante volatil particulièrement dangereux a déjà fait l'objet d'un assainissement dans l'ensemble des bâtiments du département de l'instruction publique au sens large.

Un commissaire (MCG) demande si l'autonomisation fonctionnelle de l'université s'est accompagnée d'une gestion autonome de ses bâtiments.

M^{me} Perucchi indique que les bâtiments de l'université appartiennent, à part quelques locations, en grande partie à l'Etat, à l'exception de quelques bâtiments neufs. Par ailleurs, l'entretien courant (article 22, nouvelle loi sur l'université) revient à l'université, alors que la rénovation lourde est du ressort de l'Etat, mais outre ce principe la répartition exacte est encore en cours d'équilibrage entre l'OBA et l'UNIGE. Cela étant, la rénovation d'Uni-Bastions sera à la charge de l'Etat.

M. Gagliardi indique que 500 000 F ont déjà été consacrés à l'entretien d'Uni-Bastions. Il rappelle à cette occasion que le seul département de l'instruction publique cumule quelque 60 % des bâtiments de l'Etat, alors qu'il ne dispose pour l'entretien de la totalité des bâtiments que d'une enveloppe de

24 millions. On ne peut donc pas considérer que le DIP soit désavantagé dans l'utilisation des budgets.

Un commissaire (UDC) se demande si même rénové ce bâtiment pourra répondre après cette adaptation aux besoins actuels des étudiants. Il aimerait des précisions sur cette question.

M. Deniz croit pouvoir dire que ce questionnement est certainement valable pour de nombreuses situations et pas seulement pour la faculté des lettres. Mais, sur un angle au moins, ce bâtiment pourrait une fois rénové répondre aux besoins, car les effectifs des étudiants en lettres ne connaissent pas les mêmes variations et les mêmes augmentations que celles constatées dans d'autres facultés, comme les sciences humaines par exemple. Leur nombre est assez stable.

M^{me} Carrard revient à la question de la causalité déjà évoquée lors de la précédente séance. Aucune enquête n'a été menée sur le croisement des données entre, d'une part, les résultats obtenus par les étudiants et, d'autre part, le niveau et l'état des infrastructures et des équipements dont ils disposent.

M^{me} Barbey Chappuis indique que le Grand Conseil sera saisi à la rentrée du dossier des rénovations (crédit de renouvellement). La prochaine période couvrira les années de 2015 à 2019 qui verront l'ouverture d'un nouveau crédit programme. La nouvelle répartition distincte du financement est globalement de l'ordre de 40 % pour les transformations et 60 % pour les rénovations. Quant à l'inventaire des bâtiments, il a permis de dénombrer un ensemble de 190 bâtiments (représentants 57 % du parc immobilier le plus vétuste) jugés comme particulièrement vétustes et qui va concentrer toute la réflexion de manière à établir une véritable stratégie de rénovation dans le cadre des budgets consentis.

Un commissaire (MCG) comprend bien les enjeux particuliers liés à la rénovation, mais aimerait entendre l'autorité sur ce qui préoccupe essentiellement les principaux intéressés, à savoir l'entretien courant du bâtiment dont il est question qui ne semble même pas être à jour. Or cette tâche incombe manifestement à l'université qui doit bien entendu assumer cette part, et à défaut y être contrainte.

M^{me} Perucchi invoque l'application de l'article 22 dont l'interprétation n'est pas encore totalement finalisée et qui devrait permettre d'éclaircir les obligations des uns et des autres au travers d'une nouvelle convention d'objectifs dès 2015, donnant les moyens nécessaires à la réalisation de cette tâche, au-delà du simple entretien. Mais, quel qu'en soit le résultat, il restera toujours une problématique fondamentale, celle du manque actuel de

moyens, sans compter le manque d'effectifs qu'il faudra combler si par hypothèse les moyens devaient être revus à la hausse. Elle termine en soulignant que la réflexion doit évidemment être au cœur de cette politique puisqu'à l'évidence il ne sert à rien de vouloir consacrer la totalité des moyens à l'entretien dans des bâtiments qui ont atteint un certain niveau de vétusté et qui doivent être rénovés.

5. P1902

Audition de M^{me} Marie-Claude Sawerschel, directrice du collège de Saussure

M^{me} Sawerschel indique que le collège dont elle assume la direction a été l'objet d'un certain nombre de travaux depuis bientôt sept ans. Il ne faut pas minimiser ces interventions qui toutes avaient pour but un assainissement progressif des situations les plus criantes. Mais à l'évidence de gros travaux sont nécessaires en matière d'étanchéité, d'isolation, de chauffage et de couverture.

Elle ne mésestime pas les travaux urgents qui ont été réalisés, et qui consistaient à colmater voire à masquer certains travaux de fond, ce qui a pu être pratiquement ressenti comme insultant pour les élèves. Elle cite en exemple l'état de la salle de gymnastique, dont les odeurs sont tellement persistantes qu'elle pourrait être amenée à en interdire l'accès et/ou à supprimer ces activités si des solutions ne sont pas rapidement apportées.

Elle rappelle ensuite que des incidents impliquant des élèves ont eu lieu, avec pour cause la présence d'eau sur le sol. Les enseignants de sport ont indiqué qu'ils avaient pris l'habitude d'éponger cette eau avant le début des cours. L'étanchéité et l'isolation sont tellement dégradées, qu'elle a même constaté la formation de glace au plafond, dû aux infiltrations d'eau, lors des hivers les plus froids.

Les arrivées d'eau posent également problème et ne peuvent plus être utilisées dans les classes.

Pour terminer, elle formule un simple souhait, celui de pouvoir disposer à l'avenir d'un sas d'entrée de manière à éviter les continuelles déperditions de chaleur qui ont lieu durant la période froide et qui contribuent à refroidir très rapidement l'ensemble du bâtiment. Elle signale qu'elle en a déjà fait la demande qui s'est heurtée à un refus.

Un commissaire (PLR) pose la question d'un éventuel lien entre l'état du bâtiment et des équipements et la possible péjoration mesurable des résultats scolaires de cet établissement. Il souhaite également savoir si le principe de

l'égalité des chances qui vaut pour l'ensemble du territoire genevois est affecté par cette situation.

M^{me} Sawerschel ne peut pas raisonnablement prétendre qu'il y a un impact significatif sur les chances dont disposent ces élèves, même sur le plan sportif, puisqu'ils se sont illustrés à ce niveau.

Par contre, l'inégalité des chances peut-être accentuée par les différences d'équipement que l'on peut constater entre les différents établissements notamment sur le plan de l'équipement informatique. Elle ne pense pas qu'une majorité d'élèves a le sentiment d'appartenir à un collège de seconde zone, par contre pour s'adapter à ces circonstances chacun doit quotidiennement mettre en place des mécanismes de compensation permanente. Il en résulte très probablement un certain inconfort mais sans doute pas un sentiment de dévalorisation.

Un commissaire (Ve) voudrait connaître le type de travaux déjà entrepris au niveau des plafonds.

M^{me} Sawerschel indique qu'il s'agissait bien de travaux de rénovation par rapport à des plafonds très dégradés et aux installations électriques adjacentes (néons branlants que le concierge se refusait à manipuler). Il ne s'agissait pas d'un problème de désamiantage.

Un commissaire (PLR) voudrait savoir si cette situation occasionnait une augmentation du taux d'absentéisme dans l'établissement.

M^{me} Sawerschel répond qu'elle n'a pas constaté de variations significatives ni la hausse de certaines pathologies.

Une commissaire (MCG) cite en exemple l'école privée Steiner qui n'a pas hésité à faire appel aux parents d'élèves pour contribuer à l'entretien du bâtiment en fonction de leurs compétences respectives. Cet exemple lui paraît intéressant car, si toutes les situations ne peuvent évidemment pas être traitées de cette manière, il montre la possibilité de développer d'autres interactions en faisant preuve d'une certaine créativité, d'une certaine imagination.

M^{me} Sawerschel peut imaginer que le cadre particulier d'une école privée puisse inciter les parents à une plus grande implication personnelle. Elle rappelle que les parents se sont déjà particulièrement investis dans cette problématique au sein de son établissement, mais qu'à ce stade il s'agit essentiellement de travaux de gros œuvre dont elle doute raisonnablement qu'ils puissent être entrepris par les parents.

M. Gagliardi interpelle la directrice en lui rappelant que, contrairement à l'une de ses réponses, les deux sas d'entrée ont bel et bien été pris en compte

et seront rapidement mis en place (pour un montant total annuel d'environ 600 000 F pour ce collège). Ce bâtiment a été bien entretenu et a bien résisté au temps grâce à la qualité des matériaux choisis. La salle de gym comme la terrasse à l'arrière feront l'objet d'interventions dès cet été.

M^{me} Sawerschel n'avait plus le souvenir de cette promesse et espère ne pas avoir été désobligeante à l'encontre de son interlocuteur, mais doit également indiquer que cet oubli est bien la preuve d'une multiplicité d'intervenants à différentes périodes.

Profitant de la présence de cet interlocuteur, elle souhaiterait l'entendre sur les travaux souhaités en matière d'isolation.

M. Gagliardi ne peut pas intervenir à son niveau sur l'isolation des façades préfabriquées. La gestion thermique de ce bâtiment nécessitera une rénovation lourde.

6. P1905

Audition de M^{me} Nathalie Leutwyler, directrice du collège Rousseau

En préambule, M^{me} Leutwyler indique que les travaux de rénovation de ce collège datant de 1969 ont été prévus de longue date, mais sans résultat à ce jour. D'ailleurs, le fait de cette prévision a eu pour conséquence logique de diminuer les frais engagés et l'entretien. Depuis 2012, il n'est plus question de cette rénovation et elle a pris acte de ce changement de cap induit par les difficultés budgétaires.

Au niveau du constat, elle voudrait pour sa part mettre en exergue la question de la sécurité et évoquer principalement la chute des matériaux en provenance des façades et les risques que cette désagrégation fait courir aux usagers de l'établissement. Lors de la présentation de la pétition, les différents points faibles ont été abordés ; elle y revient rapidement : infiltrations sur la terrasse et sur les toits, isolation, taches et moisissures, manque de sécurité électrique et risque par rapport à l'évacuation des bâtiments. Elle note qu'un rétroprojecteur a connu un court-circuit du fait de ces infiltrations d'eau et que la plomberie devra également être révisée car l'eau qui en sort est trouble.

Au niveau des conditions d'études et de travail, il ne s'agit pas ici de réclamer un niveau de confort supérieur mais simplement d'assurer des conditions normales qui ne sont pas réunies lorsque par exemple les élèves doivent se protéger du froid ou qu'elle se trouve empêchée de louer la salle de conférence en janvier pour cause d'absence de chauffage.

Quant aux équipements sportifs, la salle de gym connaît des infiltrations avec de l'eau stagnante qui constitue un risque pour les élèves lors de la pratique des sports. Elle a notamment dû fermer la salle lorsque la température intérieure était trop basse.

Les stores qui permettent d'obscurcir les salles de classe ne fonctionnent plus car ils sont trop vieux, l'utilisation des rétroprojecteurs est donc compromise, lesquels rétroprojecteurs sont généralement posés plutôt que fixés au plafond ce qui occasionne aussi d'autres désagréments comme la présence de câbles électriques.

Les équipements sont également déficitaires, notamment le matériel informatique servant de support aux laboratoires de langues qui devaient être mis en place à la suite de travaux préliminaires qui n'ont pas eu lieu. Les élèves se contentent encore de vieux enregistreurs Revox à bande des années 80, qui sont solides mais malheureusement irrépares.

Pour conclure, elle explique que la problématique de l'utilisation des laboratoires de chimie a été résolue, les émanations toxiques ne s'évacuaient plus correctement, c'est pourquoi des chapelles mobiles ont été installées.

M. Gagliardi indique que des travaux seront engagés durant l'été, soit environ 700 000 F d'assainissement pour l'étanchéité, la réfection des sols, des façades épurées, une remise en état des stores, etc.

L'éclairage extérieur sera également revu afin d'assurer la sécurisation du site. Les salles abîmées par les infiltrations d'eau seront réhabilitées.

M^{me} Leutwyler a effectivement pris acte de ces nouveaux développements prévus pour l'été et n'a pas manqué d'en faire part aux parents.

Une commissaire (S) suppose que les travaux de gros œuvre ne permettront pas aux élèves de suivre des cours dans des conditions optimales et que se pose dès lors la question de leur déplacement éventuel pendant les transformations.

M^{me} Perucchi indique encore une fois que l'analyse des situations a été réalisée, mais que le crédit programme n'a pas déployé les effets escomptés. Il était même question d'une surélévation, avec la mise en place de pavillons provisoires d'environ 3 000 m² c'est-à-dire une surface à peu près équivalente à la moitié du bâtiment.

M^{me} Barbey Chappuis rappelle qu'à ce stade la rénovation globale est prévue pour 2021.

M^{me} Leutwyler entend bien ce calendrier, mais ne peut s'empêcher de rappeler que son établissement avait pourtant été considéré comme prioritaire sur le plan des travaux de rénovation. Elle a parfois le sentiment de n'avoir

pas été suffisamment proactive en matière de communication et de persuasion par rapport à d'autres établissements.

M^{me} Perucchi la rassure, l'établissement de la liste des priorités a été établi sur la base des différentes pathologies des différents bâtiments et aucunement sur les capacités plus ou moins fortes de certaines directions à mobiliser le département.

M^{me} Carrard remet à la commission un document reprenant l'inventaire de l'équipement informatique des écoles CO et ESII. Elle rappelle que cette mission d'équipement incombe aux services de la DGSI/DSE pour l'ensemble de l'Etat et n'est pas du fait ni des prérogatives du DIP. Là encore une négociation intervient pour déterminer les priorités.

Un commissaire (PLR) voudrait connaître, au-delà des rénovations urgentes, le plan de rénovation complet.

M. Gagliardi explique que les rénovations et investissements sont prévus et impliquent un budget de l'ordre de 39 millions pour le collège Rousseau sur la période 2015-2020.

Un commissaire (S) évoque un point particulièrement critique, celui de la sécurité de l'approvisionnement en eau potable dans les classes. Car une photo du dossier paraît inquiétante, sans vouloir préjuger d'un éventuel danger pour la santé, il suggère de faire analyser cette eau par le service concerné.

M^{me} Leutwyler a bien entendu réfléchi à cette question mais s'inquiétait de connaître l'autorité susceptible de prendre en charge cette évaluation (OBA ou DIP).

Le commissaire renvoie au chimiste cantonal. Il s'agit d'un problème sanitaire qui doit être traité sans délai.

Sur ce point, le Président informe qu'un courrier du médecin cantonal indique que les questions d'insalubrité ne sont pas de son ressort mais de l'OBA (service de toxicologie et de l'environnement bâti). Quant à la santé scolaire, elle dépend du SSJ.

7. Discussion sur la suite des travaux

Le Président rappelle qu'il reste encore deux auditions. L'office des bâtiments (OBA) et la police du feu.

Concernant la police du feu, un commissaire (UDC) tient à préciser qu'il souhaite entendre une personne en lien avec l'exploitation des bâtiments et leur sécurité, surtout quand on sait que ce service peut s'avérer pointilleux sur cette question. Il cite en exemple le théâtre du Grütli qui par le passé a

risqué une fermeture pour une simple question de sièges qui n'étaient plus aux normes.

Un commissaire (PLR) indique qu'il existe effectivement des conditions draconiennes en matière de sécurité incendie lors de la rénovation et de la transformation des bâtiments. Or, il semblerait que l'Etat ne soit pas aussi vertueux que les règles qu'il entend appliquer à l'ensemble de la collectivité.

Un commissaire (Ve) rappelle qu'il s'agit du traitement d'une pétition sur laquelle l'ensemble des commissaires semblent unanimes, et l'apport d'informations complémentaires sur le niveau de sécurité générale ne modifiera pas la position de la commission. Il ne lui paraît donc pas nécessaire de prolonger les débats sur ces trois objets.

Un commissaire (PLR) va dans le même sens. Les pétitions peuvent être renvoyées au Conseil d'Etat sans plus d'auditions.

Au contraire, une commissaire (MCG) souhaite disposer de plus d'information avant de passer au vote.

Une commissaire (S) indique que son groupe souhaite également poursuivre les auditions.

En conclusion, le Président indique que la commission entendra encore la police du feu et l'office des bâtiments.

8. P 1902, P 1903, P 1905

Audition de M. Fernando Botta, inspecteur sécurité incendie et technique, OCPPAM (office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires)

M. Botta indique d'emblée qu'en matière de protection incendie son office n'intervient que sur le plan de la supervision et du contrôle des mesures organisationnelles mises en place sur le plan incendie. Donc, quel que soit l'état du bâtiment, l'office contrôle les mesures incendie et la gestion de l'évacuation. L'exercice d'évacuation n'est pratiquement jamais annulé sauf circonstances exceptionnelles. En bref, l'état des quatre bâtiments concernés n'entrave pas la bonne évacuation dans un temps de quatre minutes.

Le Président souhaite connaître les dernières dates d'inspection. Il suppose qu'en conditions réelles, le feu peut modifier considérablement le plan d'évacuation en fonction de l'état du bâtiment sous l'angle de la résistance au feu, à la chaleur et souhaiterait connaître les instances chargées de cette vérification.

M. Botta indique que le collège de Saussure a été inspecté le 17 septembre 2013 avec un temps d'évacuation de 4 minutes, idem le

22 novembre 2011. Quant au collège Rousseau, il a été inspecté le 19 novembre 2012 avec un temps d'évacuation également de 4 minutes, idem le 19 septembre 2011). Pour ce qui est d'Uni-Bastions, il indique que, comme tous les bâtiments de l'université, il a été inspecté par le service de sécurité de l'université, avec un temps d'évacuation de 5 minutes.

Pour ce qui est des aspects techniques liés à la construction, relativement à la sécurité incendie, ils sont vérifiés par la police du feu et non son service. La police du feu agit par préavis au moment de l'autorisation de construire et est également chargée de l'inspection de certains bâtiments.

Il insiste sur le fait que l'évaluation du risque est faite en fonction de la configuration des lieux, chaque bâtiment étant différent. Que le lieu d'origine du sinistre va bien évidemment déterminer le trajet et le choix de la sortie de secours. Si par exemple la sortie ordinairement utilisée est obstruée, alors on choisira une sortie plus éloignée par rapport au lieu d'origine du sinistre.

Une commissaire (S) rappelle les propos tenus en audition qui généralement dénoncent une assez mauvaise isolation de ces bâtiments relativement anciens, d'où la demande dans un des bâtiments d'aménager des sas d'entrée. Or ces aménagements ont été dans un premier temps refusés, pour être ensuite autorisés. Ce changement complet de position pourrait être inquiétant sauf à supposer qu'il existe une excellente coordination entre les services concernés, ce dont justement la commissaire voudrait s'assurer.

M. Botta confirme que la mise en place d'un sas d'entrée répond à des conditions en termes de protection incendie, telles que par exemple l'obligation d'une ouverture dans le sens de la fuite à partir d'un certain nombre de personnes. Ce préavis émane de la police du feu.

Un commissaire (UDC) remercie l'orateur de s'être déplacé, mais en l'occurrence il n'a pas de question à poser à M. Botta. Car visiblement il ne s'agit pas de la bonne personne que la commission voulait auditionner. Sur ce point, il rappelle qu'il avait pourtant bien précisé la demande, avec des questions précises. Dès lors, il considère que malheureusement la demande originelle de la commission n'a pas été respectée.

Un commissaire (Ve) voudrait connaître la périodicité des inspections dans les bâtiments publics.

M. Botta n'est malheureusement pas en mesure de répondre à cette question, car les procédures ont évolué. Pour ce qui est des exercices d'évacuation, ils ont lieu tous les ans.

Un commissaire (PLR) voudrait connaître les conditions dans lesquelles se déroulent ces exercices d'évacuation.

M. Botta indique que les phases de test et d'évacuation sont évidemment réalisées dans les conditions normales d'utilisation c'est-à-dire à pleine capacité, même si les organisateurs tiennent compte aussi, et autant que faire se peut, du dérangement que cela occasionne pour un établissement.

Un autre commissaire (PLR) voudrait entendre l'orateur sur les dangers potentiels liés à l'état de vétusté des bâtiments concernés sur le plan de la sécurité électrique par rapport aux infiltrations d'eau dans les murs et des risques d'incendie. Il souhaite savoir si l'on détermine un niveau de dangerosité pour chaque bâtiment.

M. Botta explique qu'un exercice d'évacuation réussi dépend beaucoup de la fluidité de l'évacuation afin de pouvoir absorber la totalité du taux d'occupation. Plus les possibilités de sorties sont nombreuses, plus cet exercice se réalisera rapidement. Une sortie défectueuse ou condamnée va augmenter le temps d'évacuation potentiel.

Sur le taux de dangerosité d'un bâtiment vétuste par rapport à un autre, il veut simplement s'assurer du fait que les exercices de sécurité et d'évacuation se déroulent à satisfaction et que l'on peut donc en déduire que l'évacuation est garantie dans les deux collèges concernés.

9. P 1902, P 1903, P 1905

Audition de M. Pascal Gagliardi, chef de service des travaux et rénovations à l'OBA, et de M. Sandro Simioni, directeur des rénovations et transformations à l'OBA

M. Gagliardi explique que l'office des bâtiments a procédé depuis six mois à un inventaire de manière à pouvoir, sur la base d'une expertise, être en mesure de déterminer les 200/2 000 bâtiments les plus en souffrance, qui représentent d'ailleurs à eux seuls 57 % de la valeur du parc immobilier de l'Etat d'environ 3 800 000 000 F / 6 800 000 000 F). Cette analyse a permis, par le truchement d'un outil informatique utilisé par plusieurs collectivités, de déterminer un classement des rénovations à entreprendre ces prochaines années et d'identifier le budget nécessaire à cette tâche, c'est-à-dire de ramener le parc immobilier de l'Etat d'un niveau de vétusté moyen (0,73%) à un niveau de vétusté bon (0,85%) en l'espace de 25 ans. L'estimation de l'ensemble des rénovations se chiffre à 2,03 milliards, soit 81 millions par an pour les 200 bâtiments retenus, alors qu'il faudrait 145 millions par an pour l'ensemble du parc. Un rapide calcul démontre que les budgets sont insuffisants pour y parvenir d'où l'idée de traiter les cas les plus sensibles et d'établir des priorités.

A moyen terme, le plan d'action va s'appuyer sur un projet de loi pour le prochain crédit de renouvellement pour la période 2015 à 2019. Il a été déterminé sur la base d'un outil informatique Immostrat, permettant d'établir un classement des priorités et les interventions globales pour les petits ouvrages ou les interventions partielles pour les ouvrages importants.

Le Président aimerait qu'il s'exprime sur différents aspects qui concernent l'amiante, la question de la couverture d'assurance, la qualité de l'eau, l'état général des sanitaires, la présence constante de moisissures et son impact en matière de santé, la stabilité des bâtiments anciens dégradés et la carbonatation.

M. Gagliardi rappelle au sujet de l'amiante que tous les bâtiments de l'instruction publique peuvent être considérés comme assainis, à part pour ce qui concerne l'amiante inerte non volatil qui ne constitue pas un danger immédiat si certaines précautions sont prises dans sa manipulation.

Au sujet de la question des assurances et de la couverture des sinistres, les dégâts du feu sont assurés contrairement aux dégâts des eaux.

M. Simioni précise que de telles primes d'assurance seraient hors de prix par rapport au coût des réparations. Raison pour laquelle l'Etat a décidé d'agir de la sorte.

M. Gagliardi poursuit sur la qualité de l'eau et les craintes suscitées par la couleur de certains prélèvements. La raison de cette situation est simple, les tuyauteries sont anciennes et contiennent des dépôts susceptibles d'influencer la couleur de l'eau au robinet sans d'ailleurs en altérer la potabilité comme l'atteste un rapport des SIG. Ce genre d'incident est généralement favorisé par une utilisation trop peu courante de certains robinets dans certaines classes.

Les moisissures constatées provenaient du débordement de certaines gouttières à l'extérieur du bâtiment. Le début ou la fin de la période de chauffage ainsi que le manque de ventilation étant susceptibles d'accentuer ce phénomène.

Quant à la carbonatation, elle a bien été identifiée, notamment au sein du collège Rousseau, et les travaux de piquage et de réagrégation sont prévus cet été, comme d'ailleurs la mise en place de filets de protection lorsque la situation l'exige, notamment durant la période scolaire.

Sur les problèmes de chauffage, d'isolation et de port de l'anorak dans les classes, il confirme que certains bâtiments souffrent de tels désagréments mais rappelle qu'une isolation a une durée de vie limitée et que celle du collège de Saussure date de 40 ans. Les salles de classe les plus exposées au nord connaissent une température plus basse, de l'ordre de 18°C en hiver,

mais le delta de température entre la température extérieure en hiver (-15°C), et intérieure est relativement élevé, ce qui malgré tout démontre une bonne performance du système de chauffage. Les vannes thermostatiques aident également à la régulation.

M. Simioni indique qu'en réalité et après analyse, il a été démontré, pour le collège de Saussure, que le problème provenait plus des façades que des fenêtres elles-mêmes. Les travaux prévus lors des prochaines années viseront à isoler les façades.

Un commissaire (MCG) croit savoir que la durée d'un toit plat est d'environ 20 ans. Il voudrait savoir ce qu'il en est vraiment et pourquoi toujours rien n'a été entrepris.

M. Gagliardi indique que ces travaux sont prévus. Une première campagne de préparation lourde sera effectuée par le service de l'entretien, ce qui permettra dans un deuxième temps au service de la rénovation d'intervenir plus significativement.

M. Simioni précise qu'une part de budget très importante sera consacrée à cette tâche lors de ces cinq prochaines années, mais qu'on ne s'y trompe pas, il s'agit là de travaux longs, coûteux et complexes car la réglementation est particulièrement exigeante. En outre, ce travail par étape motivé par la continuation du fonctionnement de l'école coûte évidemment relativement cher.

Un commissaire (UDC) ne comprend pas comment on a pu laisser se dégrader les toitures. Surtout qu'une toiture doit être régulièrement entretenue. Il demande s'il existe des contrats d'entretien et si des signes de dégradation ont été signalés auprès des services concernés.

M. Gagliardi indique que les contrats d'entretien des toitures ont été supprimés durant une petite période de deux ou trois ans au plus, pour des raisons budgétaires, puis remis en fonction à sa demande.

Il indique ne pas connaître de façon très précise l'historique d'une telle dégradation. Aujourd'hui, il focalise toute son attention sur le traitement de la situation actuelle et pour l'avenir. Toutefois, il peut dire que le collège Rousseau souffre d'infiltrations depuis environ 10 ans.

M. Simioni précise que sur base de l'inventaire Immostrat, les décisions interviennent bâtiment par bâtiment avec une priorité, celle de la rénovation complète des toits. Les façades devraient suivre dans un délai de 5 à 10 ans. Quand à programmer la liste des travaux, il signale que ce catalogue compte quelque 1 700 lignes de travaux. Ces lignes ne sont pas définitives mais offrent des ordres de grandeur relativement fiables. La planification s'ordonne année après année.

Une commissaire (S) souhaite savoir si l'OBA a dressé une sorte de récapitulatif des travaux à effectuer d'urgence sous la forme d'un catalogue qui pourrait, s'il était public, servir à informer et à rassurer toutes les parties concernées.

M. Simioni répond que les travaux prévus ne sont pas véritablement accessibles sous cette forme, ni ne sont en principe destinés à être diffusés tels quels. Mais les fiches existent. Cependant, les petits bâtiments seront traités en rénovation globale alors que les grands bâtiments vont être traités en rénovation partielle. Par conséquent, la liste existante en l'état n'est qu'indicative et n'aura pas une grande utilité pour la compréhension par le pouvoir politique. Il ne s'agit que d'une aide à la décision dont certaines données comme les prix par exemple doivent encore être affinés.

La commissaire constate que le taux de vétusté a été modifié de 0,73% (moyenne de la valeur de tous les bâtiments expertisés/la moyenne de la valeur au bilan) à 0,85% et voudrait en connaître le motif. Enfin, au sujet de l'amiante et du délai d'assainissement préconisé selon le calendrier remis précédemment, elle constate que des travaux devaient avoir lieu en 2014 et souhaiterait savoir si cette démarche est en cours.

M. Simioni indique que le taux de vétusté va de 0 à 1 (neuf), donc 0,85% est considéré comme presque neuf étant entendu que les rénovations ne visent pas à aller jusqu'à 1 car cela constituerait une disproportion non souhaitée par la loi.

Sur les travaux en matière d'amiante prévus pour 2014, M. Gagliardi indique qu'ils ont bien été effectués.

Un commissaire (Ve) revient sur les problèmes de chauffage. Il est persuadé qu'au-delà de la simple orientation et de l'isolation, ces situations sont également la conséquence d'un déficit au niveau du système de chauffage. Par exemple, dans certains bâtiments les conduites deviennent poreuses, ce qui occasionne des fuites.

M. Gagliardi explique que les installations de chauffage connaissent d'abord un certain nombre de réparations (trous, remplacement du brûleur etc.) avant de passer à la phase de remplacement et de nouvel investissement dans le cadre d'un crédit programme.

Un commissaire (MCG) revient sur les taux de vétusté des trois bâtiments concernés par les pétitions pour en avoir une estimation plus précise. Au sujet du crédit de renouvellement, il souhaite savoir si les 80 millions ne concernent que les bâtiments scolaires ou tous les bâtiments de l'Etat.

M. Simioni donne le taux de vétusté par établissement :

- Le collège Rousseau est à la 9^e place des bâtiments vétustes avec un taux de 0,44%.
- Le collège de Saussure est à la 107^e place avec un taux de 0,78%.
- Uni-Bastions est à la 26^e place avec un taux de 0,53%.

M. Gagliardi indique que le CO du Renard n'est pas le plus vétuste et a en réalité bénéficié de grosses rénovations, il se trouve désormais dans un état raisonnable.

M. Simioni termine en indiquant que la volonté des concepteurs de cette planification vise à aboutir dans 2, 3 ou 4 ans à un vrai changement.

10. Discussion et votes

Un commissaire (UDC) indique qu'à la suite des différents éléments recueillis durant les auditions il est évident qu'un renvoi des trois pétitions au Conseil d'Etat est nécessaire. Surtout qu'il subsiste, pour lui, un véritable doute sur la sécurité incendie et la délivrance des autorisations d'exploitation des bâtiments concernés, dû au fait que la commission n'a pas pu auditionner la bonne personne. Il se demande si la situation serait la même s'il s'agissait d'écoles privées. A ce titre et sans vouloir accuser qui que ce soit, il suspecte quand même que cela a été fait de manière délibérée. En conséquence, son groupe propose le renvoi au Conseil d'Etat.

Le groupe PLR indique avoir les mêmes interrogations que ces collègues. Il approuvera donc le renvoi de trois pétitions vers le Conseil d'Etat.

Le Groupe MCG tient à rappeler que, pour lui, toute la politique de la formation est une priorité. C'est pourquoi il soutiendra la proposition de renvoi au Conseil d'Etat.

Un commissaire (S) annonce que son groupe se rangera de l'avis général, en faveur d'un renvoi vers le Conseil d'Etat. Toutefois, il tient à rappeler la problématique essentielle au cœur des situations décrites, à savoir que les moyens permettant d'assurer la politique concernée ne sont plus correctement alloués. Il espère donc qu'en toute cohérence cette belle unanimité sera suivie d'une non moins belle unanimité budgétaire.

Le groupe PDC renverra également ces trois pétitions vers le Conseil d'Etat. Il a également constaté que l'essentiel se jouera au niveau du débat budgétaire qui malheureusement s'annonce déjà de mauvais augure dans la mesure où la priorité donnée à certaines dépenses ne va pas nécessairement coïncider avec un financement supplémentaire. Il s'agit, selon lui, d'un geste sans grandes illusions.

Le groupe des Verts rejoint cette unanimité et indique que son groupe émet évidemment des réserves sur l'ensemble des autres bâtiments concernés qui n'ont pas été rendus visibles au travers d'une pétition. Il espère justement que cette tendance ne va pas se développer car elle coïncide avec une sorte de concurrence dans la communication, afin d'obtenir des budgets de rénovation.

Le groupe EAG sera également favorable au renvoi de ces trois pétitions vers le Conseil d'Etat, avec malheureusement les mêmes réserves budgétaires déjà exprimées et sans grandes illusions.

Le Président passe alors aux votes des trois pétitions pour un renvoi au Conseil d'Etat.

Le renvoi au Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité soit :

Pour : 15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

La Commission préconise un débat en catégorie III.

11. Conclusions

Mesdames et Messieurs les députés, compte tenu de tous les éléments qui précèdent, la Commission de l'enseignement, de l'éducation, de la culture et du sport, à l'unanimité, vous recommande de soutenir ses conclusions et de renvoyer les P 1902, P 1903 et P 1905 au Conseil d'Etat.

Pétition (1902)

Etudier dans des conditions décentes devrait être une priorité politique

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Collège de Saussure est le plus grand collège de Genève. Il a été construit en 1977 et accueille aujourd'hui 998 élèves.

Le bâtiment construit selon les normes en vigueur dans les années septante s'est considérablement détérioré :

- Des **locaux froids** et traversés de courant d'air, la température atteint régulièrement 18 degrés en hiver.
- Des **dégâts d'eau** dans les classes, dus à la toiture défectueuse, sont récurrents et entraînent leur fermeture pour de longues périodes.
- Des **toilettes fermées** pour cause de détérioration et manque d'entretien.
- Des **stores cassés** ne sont pas remplacés.
- Des **terrains de sport dégradés**.

IL EST URGENT D'ENTREPRENDRE RAPIDEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION AU COLLEGE DE SAUSSURE

Comment sensibiliser les élèves au développement durable tout en les faisant évoluer dans un bâtiment énergivore et polluant ?

Comment accepter que les collégiens et les enseignants travaillent dans de telles conditions ?

Nous, élèves, enseignants, membres du personnel administratif et technique du collège, et parents, demandons aux députés du Grand Conseil de tout mettre en œuvre pour rénover urgemment le bâtiment du collège de Saussure.

N.B. 1151 signatures¹
*p.a. Association des Parents
d'Elèves du Collège de Saussure
M^{me} Francine Betran
3, rue Edouard-Vallet
1232 Confignon*

¹ La pétition est en outre munie de 263 signatures électroniques.

Pétition (1903)

Rénovation d'Uni-Bastions pour les 150 ans de la pose de la première pierre en 2018

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant :

- Que les bâtiments sont dans un état de vétusté et de délabrement avancé.
- Que des experts préconisent un désamiantage de nombreux locaux entre 2015 et 2020.
- Que le bâtiment ne répond pas aux normes d'écologie et d'accessibilité.
- Qu'un tel délabrement a d'importantes conséquences sur le quotidien des étudiants, des enseignants et des employés, mais aussi sur l'image des sciences humaines, de l'Université et de Genève.
- Que ces bâtiments sont inscrits à l'inventaire de l'office des patrimoines et des sites du canton de Genève.
- Que les autorités cantonales ont par le passé promis, planifié et annulé des travaux.
- Que 2018 est la date d'anniversaire des 150 ans de la pose de la première pierre des bâtiments.
- Que le bâtiment symbolise le passage à une éducation universitaire démocratique et ouverte aux femmes.

Les pétitionnaires demandent la rénovation des bâtiments présentée par le Conseil d'Etat en 2010.

N.B. 3071 signatures
*p.a. Association des étudiants
en Lettres
M. Ates Deniz
Université de Genève
Rue De-Candolle 5
1205 Genève*

Pétition (1905)

pour étudier dans des conditions décentes

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le collège Rousseau est le premier « nouveau » collège construit à Genève à la fin des années 60. Il a été construit en 1969 et accueille aujourd'hui plus de 800 élèves.

Le bâtiment, construit selon les normes en vigueur dans ces années-là, ainsi que le pavillon rajouté plus récemment se sont considérablement détériorés :

- des **locaux mal isolés** et traversés de courant d'air ;
- des **dégâts d'eau** dans tous les bâtiments, dus aux toitures défectueuses, sont récurrents et entraînent la fermeture de certaines parties depuis de nombreuses années ;
- des **toilettes et des vestiaires fermés** pour cause de détérioration et de manque d'entretien ;
- une **tuyauterie** à l'état douteux ;
- des **photos** sont disponibles sur le site de l'APER (Association des Parents d'Elèves du collège Rousseau) :
<http://www.fappo.ch/fappo/index.php/ape-rousseau>

Il est urgent d'entreprendre rapidement des travaux de rénovation sérieux au collège Rousseau

Comment sensibiliser les élèves au développement durable tout en les faisant évoluer dans un bâtiment énergivore et polluant ? Comment accepter que les collégiens et les enseignants travaillent dans de telles conditions ?

Nous, élèves, enseignants, membres du personnel administratif et technique du collège, et parents, demandons aux députés du Grand Conseil de tout mettre en œuvre pour rénover urgemment les bâtiments du collège Rousseau.

N.B. 628 signatures
*Association des Parents d'Elèves du
Collège Rousseau
p.a. M^{me} Silvie van Berchem
16a, avenue du Bouchet
1209 Genève*

ANNEXE 1

Ville de Lancy

République et canton de Genève



Association des parents d'élèves
du Collège de Saussure
p.a. Mme Alina PAWLOWSKA
2a, chemin des Hutins
1232 CONFIGNON

Lancy, le 7 janvier 2014

N/Réf. ODG/csn/212100.000

Concerne : collège de Saussure
état du bâtiment

Madame,

Votre courrier du 11 décembre 2013, se référant à l'objet cité en tire, a retenu toute notre attention.

Le Conseil administratif, pour soutenir votre démarche, a écrit à l'office des bâtiments afin d'être informés sur les intentions du canton.

En espérant que votre démarche aboutira, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil administratif

François LANCE
Maire

Annexe : copie du courrier adressé à l'office des bâtiments.

COPIE



Ville de Lancy

République et canton de Genève

Département des finances
Office des bâtiments
Case postale 22
1211 GENEVE 8

Lancy, le 7 janvier 2014

N/Réf. ODG/csn/212100.000

Concerne : collège de Saussure
état du bâtiment

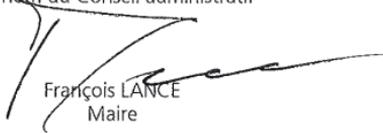
Madame, Monsieur,

Dans le cadre de notre partenariat au sein de la Fondation Culture et Rencontre, nous avons pu constater que certaines parties du bâtiment du Collège de Saussure nécessitaient une remise en état.

Nous nous permettons de vous faire part de notre inquiétude et de vous demander quels travaux d'entretien sont envisagés, à moyen terme, concernant cet établissement.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil administratif


François LANCE
Maire



Ville de Carouge
Conseil administratif

Place du Marché 14
1227 Carouge
Tél. 022 307 89 87
Fax 022 342 53 29
www.carouge.ch

CAROUGE
le bon côté de la ville

Madame
Alina PAWLOWSKA
Comité APECS
Chemin des Hutins 2a
1232 Confignon

Carouge, le 10 janvier 2014

N/réf. : MSC/NWA/epe

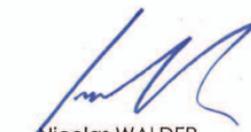
Concerne: Pétition pour des travaux de rénovation au Collège de Saussure

Chère Madame,

Votre courrier du 11 décembre dernier est bien parvenu au Conseil administratif la Ville de Carouge et il a retenu toute notre attention.

La Ville de Carouge ne peut que vous encourager dans la démarche entreprise visant à obtenir des travaux de rénovation au Collège de Saussure et nous espérons sincèrement que votre action aboutira de manière concrète et satisfaisante.

En vous adressant tous nos vœux pour l'année 2014, le Conseil administratif vous prie d'agréer, chère Madame, ses meilleures salutations.



Nicolas WALDER
Maire

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

Madame Alina Pawlowska
Comité APECS
Chemin des Hutins 2a

1232 CONFIGNON

Aire-la-Ville, le 17 janvier 2014

Madame,

Nous accusons réception de votre courrier du 11 décembre 2013 qui a retenu toute notre attention.

Bien que comprenant vos inquiétudes au sujet du Collège de Saussure et de la sécurité des élèves, nous pensons qu'il n'est pas de notre rôle d'autorité communale de signer votre pétition.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Barthélémy ROCH
Maire



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Office des bâtiments

COPIE

DF - Bâtiments
Case postale 22
1211 Genève 8

FB	FL	FR	CA
SG	SFI		CM
24 JAN. 2014			
Pisc.	SAS	Bibl.	STU
APM	PCI	Feu	SE
SCC	SdS	Et. Civil	A classer

Ville de Lancy
Route du Grand-Lancy 41
1212 Grand-Lancy

A l'attention de M. François Lance, Maire

N^oréf. : PA/SS/eb

Genève, le 21 janvier 2014

**Concerne : Collège de Saussure
Etat du bâtiment**

Monsieur le Maire,

Votre courrier du 7 janvier 2014, nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

L'état du bâtiment du collège de Saussure est un sujet que l'office des bâtiments considère important, de même que les autres édifices de notre parc immobilier qui nécessitent des travaux d'entretien ou de rénovation.

Durant le premier semestre 2014, une centaine de bâtiments, propriété de l'état, vont faire l'objet d'une expertise ayant pour but d'évaluer le degré de vétusté de leurs différents éléments constitutifs. Cela nous permettra de planifier nos interventions pour les années à venir, en fonction des disponibilités budgétaires.

Le site du collège de Saussure est inclus dans cette campagne d'expertises et sa position sera définie dans la liste de priorisation des objets à traiter.

En espérant avoir répondu à votre préoccupation, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

~~Patrick Armaingaud
Directeur général~~

**Mairie**

Chemin Charles-Borgeaud 27
12113 Onex

Tél. + 41 (0) 22 879 59 59

Fax + 41 (0) 22 879 59 55

www.onex.ch

mairie@onex.ch

COPIE

N/réf. : CA/dmo

Monsieur
Serge DAL BUSCO
Conseiller d'Etat en charge du
DEPARTEMENT DES FINANCES
C.P. 3860
1211 GENEVE 3

Onex, le 28 janvier 2014

Concerne : Collège de Saussure – bâtiment

Monsieur le Conseiller d'Etat,

L'association des parents d'élèves du Collège de Saussure s'est adressée à notre autorité pour relayer sa préoccupation quant à l'état du bâtiment abritant le collège.

Elle a lancé une pétition pour alerter le Grand Conseil et nous l'a transmise pour signature. Nous nous permettons de vous adresser une copie de ce document que notre autorité n'a pas l'intention de signer. Néanmoins, nous appuyons la démarche des parents d'élèves.

Les faits relayés par les parents nous sont connus, ce collège étant situé dans un périmètre proche de notre commune et fréquenté par de nombreux élèves Onésiens. Notre participation à la Fondation Culture et Rencontre nous donne l'occasion de nous rendre régulièrement en ses murs.

Comme vous le savez, les bâtiments accueillant les classes primaires sont propriété des communes. La Ville d'Onex qui ne dispose pas d'un budget comparable à celui de nombreuses communes du canton, investit de manière constante, certes modeste, dans ses écoles.

.../...

Ville de Lancy

République et canton de Genève



Association des parents d'élèves
du Collège de Saussure
p.a. Mme Alina PAWLOWSKA
2a, chemin des Hutins
1232 CONFIGNON

Lancy, le 3 février 2014

N/Réf. ODG/csn/212100.000

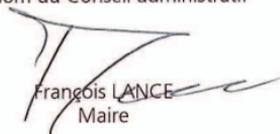
Concerne : collège de Saussure
état du bâtiment

Madame,

Suite à notre échange de courriers de janvier dernier, nous vous prions de trouver en annexe la réponse de l'office des bâtiments.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil administratif



François LANCE
Maire

Annexe : copie du courrier de l'office des bâtiments.

L'association de parents d'élèves de l'école de Lullier (L'APEL) soutient la pétition lancée par l'association de parents du collège de Saussure (APECS) et l'association d'étudiants de ce même collège (l'AES). Cette pétition demande à ce que le collège de Saussure soit rénové afin que les enseignants, les membres du personnel administratif et technique, les collégiens puissent travailler dans des conditions décentes. Le site de l'APECS (APECS.CH) fournit des informations supplémentaires sur l'état du bâtiment du collège de Saussure et la pétition.

Nous soutenons la pétition lancée par l'APECS et l'AES également dans le but d'attirer l'attention du gouvernement, du public, des médias, sur les conditions dans lesquelles se trouvent certains bâtiments de l'enseignement public et ce depuis des années. Tel est le cas de l'ECG Ella Maillart, du cycle d'orientation du Renard, du cycle d'orientation du Marais (liste non exhaustive). Les conditions de travail de nos enfants devraient être une priorité absolue pour les dirigeants politiques. L'état de certains bâtiments et les conséquences qui en résultent pour nos enfants ne sont pas dignes d'une ville comme Genève et il est regrettable que cette situation n'ait pu être anticipée.

Fait à Genève, le 27.01.2016

Pour l'association de parents de l'école de Lullier 

Anché - Chouanne

L'association de parents du collège.....^{Marlyse Mezzanella}..... soutient la pétition lancée par l'association de parents du collège de Saussure (APECS) et l'association d'étudiants de ce même collège (l'AES). Cette pétition demande à ce que le collège de Saussure soit rénové afin que les enseignants, les membres du personnel administratif et technique, les collégiens puissent travailler dans des conditions décentes. Le site de l'APECS (APECS.CH) fournit des informations supplémentaires sur l'état du bâtiment du collège de Saussure et la pétition.

Nous soutenons la pétition lancée par l'APECS et l'AES également dans le but d'attirer l'attention du gouvernement, du public, des médias, sur les conditions dans lesquelles se trouvent certains bâtiments de l'enseignement public et ce depuis des années. Tel est le cas de l'ECG Ella Maillart, du cycle d'orientation du Renard, du cycle d'orientation du Marais (liste non exhaustive). Les conditions de travail de nos enfants devraient être une priorité absolue pour les dirigeants politiques. L'état de certains bâtiments et les conséquences qui en résultent pour nos enfants ne sont pas dignes d'une ville comme Genève et il est regrettable que cette situation n'ait pu être anticipée.

Fait à Genève, le 21.1.2014

Pour l'association de parents du collège.....^{Anché - Chouanne}.....

L'association de parents du collège de Calvin soutient la pétition lancée par l'association de parents du collège de Saussure (APECS) et l'association d'étudiants de ce même collège (l'AES). Cette pétition demande à ce que le collège de Saussure soit rénové afin que les enseignants, les membres du personnel administratif et technique, les collégiens puissent travailler dans des conditions décentes. Le site de l'APECS (APECS.CH) fournit des informations supplémentaires sur l'état du bâtiment du collège de Saussure et la pétition.

Nous soutenons la pétition lancée par l'APECS et l'AES également dans le but d'attirer l'attention du gouvernement, du public, des médias, sur les conditions dans lesquelles se trouvent certains bâtiments de l'enseignement public et ce depuis des années. Tel est le cas de l'ECG Ella Maillart, du cycle d'orientation du Renard, du cycle d'orientation du Marais (liste non exhaustive). Les conditions de travail de nos enfants devraient être une priorité absolue pour les dirigeants politiques. L'état de certains bâtiments et les conséquences qui en résultent pour nos enfants ne sont pas dignes d'une ville comme Genève et il est regrettable que cette situation n'ait pu être anticipée.

Fait à Genève, le 21.01.2014

Pour l'association de parents du collège de Calvin

Chryskè Schoenlebs
CSL

L'association de parents du collège.....Rousseau.....soutient la pétition lancée par l'association de parents du collège de Saussure (APECS) et l'association d'étudiants de ce même collège (l'AES). Cette pétition demande à ce que le collège de Saussure soit rénové afin que les enseignants, les membres du personnel administratif et technique, les collégiens puissent travailler dans des conditions décentes. Le site de l'APECS (APECS.CH) fournit des informations supplémentaires sur l'état du bâtiment du collège de Saussure et la pétition.

Nous soutenons la pétition lancée par l'APECS et l'AES également dans le but d'attirer l'attention du gouvernement, du public, des médias, sur les conditions dans lesquelles se trouvent certains bâtiments de l'enseignement public et ce depuis des années. Tel est le cas de l'ECG Ella Maillart, du cycle d'orientation du Renard, du cycle d'orientation du Marais (liste non exhaustive). Les conditions de travail de nos enfants devraient être une priorité absolue pour les dirigeants politiques. L'état de certains bâtiments et les conséquences qui en résultent pour nos enfants ne sont pas dignes d'une ville comme Genève et il est regrettable que cette situation n'ait pu être anticipée.

Fait à Genève, le.....21 janvier 2013.....

Pour l'association de parents du collège.....J. van Berchem.....

L'association de parents du collège.....Caudelle.....soutient la pétition lancée par l'association de parents du collège de Saussure (APECS) et l'association d'étudiants de ce même collège (l'AES). Cette pétition demande à ce que le collège de Saussure soit rénové afin que les enseignants, les membres du personnel administratif et technique, les collégiens puissent travailler dans des conditions décentes. Le site de l'APECS (APECS.CH) fournit des informations supplémentaires sur l'état du bâtiment du collège de Saussure et la pétition.

Nous soutenons la pétition lancée par l'APECS et l'AES également dans le but d'attirer l'attention du gouvernement, du public, des médias, sur les conditions dans lesquelles se trouvent certains bâtiments de l'enseignement public et ce depuis des années. Tel est le cas de l'ECG Ella Maillart, du cycle d'orientation du Renard, du cycle d'orientation du Marais (liste non exhaustive). Les conditions de travail de nos enfants devraient être une priorité absolue pour les dirigeants politiques. L'état de certains bâtiments et les conséquences qui en résultent pour nos enfants ne sont pas dignes d'une ville comme Genève et il est regrettable que cette situation n'ait pu être anticipée.

Fait à Genève, le...21.01.2015.....

Pour l'association de parents du collège.....

L'association de parents du collège.....soutient la pétition lancée par l'association de parents du collège de Saussure (APECS) et l'association d'étudiants de ce même collège (l'AES). Cette pétition demande à ce que le collège de Saussure soit rénové afin que les enseignants, les membres du personnel administratif et technique, les collégiens puissent travailler dans des conditions décentes. Le site de l'APECS (APECS.CH) fournit des informations supplémentaires sur l'état du bâtiment du collège de Saussure et la pétition.

Nous soutenons la pétition lancée par l'APECS et l'AES également dans le but d'attirer l'attention du gouvernement, du public, des médias, sur les conditions dans lesquelles se trouvent certains bâtiments de l'enseignement public et ce depuis des années. Tel est le cas de l'ECG Ella Maillart, du cycle d'orientation du Renard, du cycle d'orientation du Marais (liste non exhaustive). Les conditions de travail de nos enfants devraient être une priorité absolue pour les dirigeants politiques. L'état de certains bâtiments et les conséquences qui en résultent pour nos enfants ne sont pas dignes d'une ville comme Genève et il est regrettable que cette situation n'ait pu être anticipée.

Fait à Genève, le.....

Pour l'association de parents du collège.....

*Audit énergétique du bâtiment
du Collège de Saussure*

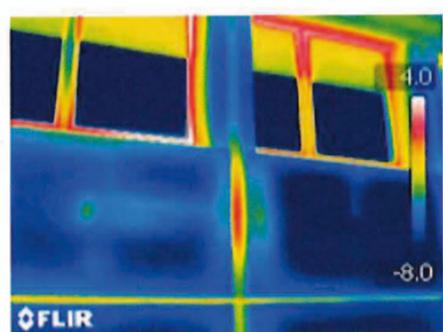
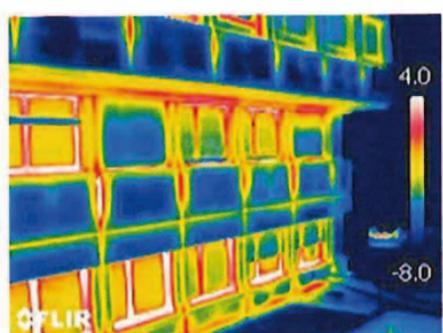
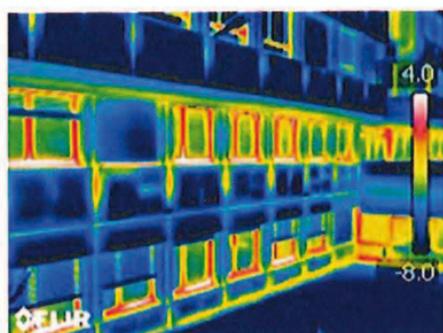
Chauffage

classe 2PY.OS02

*Corazza Kévin
Gaillard Maxime
Larsen William
Lo-Jonathan
Pesaresi Jonathan*

février 2013

Collège de Saussure – photos montrant la déperdition de chaleur, février 2013



➤ Introduction

L'objectif de notre démarche est double. Il consiste, d'une part, à créer une « solidarité énergétique » avec une école au Mali et, d'autre part, à sensibiliser au gaspillage d'énergie toutes les personnes travaillant et étudiant au collège de Saussure. Pour ce faire, nous allons, par des actions concrètes, essayer de réduire la consommation en énergie du bâtiment et, par conséquent, les dépenses liées à celle-ci. L'argent ainsi économisé sera reversé par le SSI (Service de Solidarité International) à l'association AccEd pour réaliser une installation solaire photovoltaïque sur le toit d'une école près de Bamako et permettre à de jeunes maliens d'acquérir une formation professionnelle dans ce domaine. Ainsi, cette école ne sera plus sujette aux coupures d'électricité, qui sont très fréquentes et empêchent une instruction optimale.

Nous avons commencé par établir un diagnostic du bâtiment dans le but de déterminer les failles qu'il recèle et qui contribuent aux dépenses inutiles d'énergie. Puis, nous avons discuté de son architecture et des différentes mesures qu'il était possible de réaliser. Nous avons donc, à l'aide d'un thermomètre infrarouge, effectué un grand nombre de relevés de température au sein de l'établissement (dans presque toutes les salles ainsi que les couloirs) pour évaluer ses faiblesses avec plus de précision et situer sa position par rapport aux normes suisses de température. De plus, nous avons placé quatre datalogger (instruments mesurant la température en fonction du temps) dans quatre salles choisies stratégiquement (selon leur emplacement) pendant dix jours.

En analysant tous les résultats, nous avons pu localiser avec précision les problèmes causant une surconsommation d'énergie. Grâce à cela, nous pouvons recommander les mesures techniques et comportementales à entreprendre afin de diminuer de façon radicale l'énergie nécessaire au chauffage du bâtiment. En vue de cet objectif, nous organisons donc au collège une « semaine énergie » incluant une journée « gros pulls ». Pendant cette semaine, les élèves et professeurs seront sensibilisés à l'impact de leur comportement sur l'environnement. Des affiches placées dans les couloirs et les salles de classes ainsi que des messages transmis de différentes manières (expositions, conférences) leur décriront les « éco-gestes » à adopter. Durant la journée « gros pulls », le chauffage sera légèrement abaissé dans les salles au-dessus des normes de températures, ce qui permettra une économie d'énergie et d'argent non-négligeable. Les élèves et les maîtres en seront avertis et s'habilleront en conséquence.

➤ Diagnostic du bâtiment

Le collège de Saussure, bâti en 1977, se situe au Vieux-Chemin-d'Onex, au Petit-Lancy. Il couvre 11'775 m², et environ 1000 personnes y travaillent chaque jour.

Le collège est en majeure partie chauffé avec du gaz, et, sur ces six dernières années, selon le graphique du chauffage annuel, il a consommé en moyenne 1'478'468 kWh/an. La facture s'élève donc à environ 105'860 CHF par année (le kWh de gaz étant à 7.16 cts). En 2012, la consommation s'est élevée à 1'395'699.2 kWh, représentant 99'932 CHF.

Depuis 2007, la tendance à consommer de l'énergie a augmenté jusqu'à atteindre, en 2009, un maximum de 1'691'645.80 kWh soit 121'122 CHF ! Elle a ensuite diminué progressivement jusqu'à fin 2011 pour atteindre un minimum de 1'250'286.02 kWh soit 89'520 CHF. Si l'on se fie à l'année 2012, notre consommation actuelle tend de nouveau à augmenter, ce que nous cherchons à éviter.

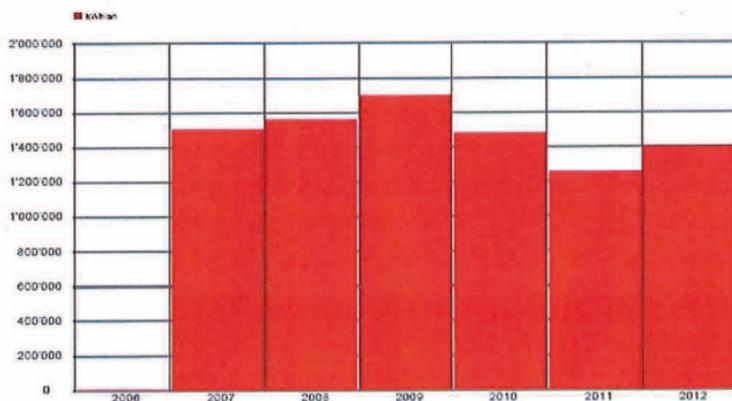


Figure 1 : Consommation annuelle de chauffage par le collège de Saussure

La check-list énergie sert de base au diagnostic. Ainsi nous pouvons constater que le collège est très mal isolé. On voit clairement que des mesures comportementales mais surtout techniques doivent être adoptées.

Nous remarquons que les portes d'entrée principales du bâtiment (deux doubles entrées sur les côtés Nord et Sud) engendrent un renouvellement d'air excessif. Ce qui refroidit considérablement les couloirs du rez-de-chaussée, en particulier le matin au moment où les élèves arrivent au collège. Le bas des portes des salles laisse également passer les courants d'air. Quant aux fenêtres des salles, elles participent aussi à un refroidissement général et à une consommation d'énergie excessive lorsqu'elles sont ouvertes plus de cinq minutes par heure (le radiateur détecte l'écart de température et fonctionne à puissance maximale). En revanche, les stores baissés la nuit (cela arrive rarement) réduisent l'échange thermique entre l'intérieur et l'extérieur. Finalement, la position des radiateurs dans les salles de classe

n'est pas très stratégique : ces derniers sont encastrés sous les fenêtres, ce qui annule l'effet de convection de l'air.

Nous constatons que la température des cadres des fenêtres est très basse (entre 9 et 14°C), alors qu'elle devrait avoisiner celle de la pièce. Nous pouvons aussi remarquer qu'en moyenne, la température aux ailes Ouest et Est de l'école est inférieure à celle du centre de l'établissement. Certains murs des salles possèdent même des orifices sur l'extérieur. Cela montre que même l'isolation des murs du bâtiment est à refaire.

Nous avons donc, d'une part, l'air froid qui pénètre dans l'enceinte du collège sans difficulté, et d'autre part, les radiateurs qui fonctionnent à plein régime, sans pour autant réchauffer les salles de façon efficace. Ceci est doublement énergivore, ce qui a pour conséquence une grande consommation d'énergie, des factures salées, et de forts écarts de température dans chaque salle.

Élément problématique	Conséquence
Cadre des fenêtres	N'isolent pas le bâtiment correctement
Entrées	Laissent trop entrer l'air (froid) extérieur
Portes	Laissent passer les courants d'air
Radiateurs	Positionnement non-stratégique voire illogique
Comportement	Énergivore (aération longue durée et stores relevés la nuit)
Murs du bâtiment	Mauvaise isolation générale

Figure 2 : Tableau récapitulatif du diagnostic du bâtiment

➤ Relevé des températures

Les normes Suisses de chauffage, recommandées par la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes (SIA) sont précises : une pièce habitable, telle que salon ou salle de classe doit être maintenue à la température de 20°C, tandis que celle d'un couloir ou une salle de gym doit être d'environ 18°C.

Les facteurs influençant la température sont nombreux. Il y a, pour commencer, et comme expliqué précédemment, la position au sein du bâtiment, la température extérieure (hiver-été), l'ensoleillement, les fenêtres ou stores (ouvert(e)s-fermé(e)s), le réglage des thermostats des radiateurs, le nombre de cours (la chaleur corporelle des étudiants réchauffe l'air) ou encore la présence d'appareils électriques ou électroniques allumés.

Les erreurs possibles lors des mesures sont dépendantes des facteurs cités ci-dessus. A tout cela s'ajoute encore la présence de chauffages d'appoint (dans les bureaux des doyens ou des préparateurs techniques). On remarque que la température dans ces bureaux est un peu en-dessous de la norme, alors que les radiateurs fonctionnent à plein-régime, et

que des chauffages électriques d'appoint sont branchés. Ceci est un exemple parmi tant d'autres de la surconsommation du collège.

En ce qui concerne les salles de classe, nous sommes forcés de constater que seules 20% de celles-ci sont dans les normes, 40% sont au-dessus et 40% sont en-dessous (voire figure 3). Il y a donc des zones mieux chauffées que d'autres. Nous pouvons remarquer sur le relevé des températures que 70% des mesures se situant en-dessous de la norme ont été effectuées sur les ailes Ouest et Est de l'école. L'explication est que l'isolation du bâtiment étant médiocre, la chaleur s'échappe vers l'extérieur et fait chuter la température à l'intérieur. La partie centre est, quant à elle, mieux chauffée car elle n'a que la face Nord et Sud en contact direct avec l'extérieur.

Quant aux couloirs, selon le relevé des températures, un peu plus de 80% d'entre eux sont au-dessus de la norme suisse. Le chauffage, dans ces zones, est trop élevé, il faudrait donc le diminuer.

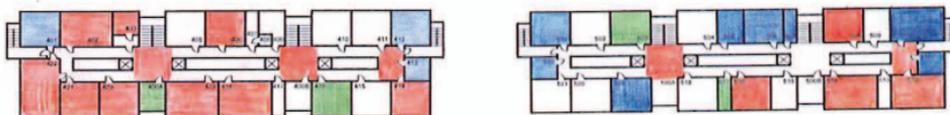
Plans rez-de-chaussée et 1^{er} étage



Plans 2^e étage et 3^e étage



Plans 4^e étage et 5^e étage



Légende :

-  Température au-dessus de la norme
-  Température dans la norme
-  Température en dessous de la norme

Figure 3 : Carte thermique du collège

Le graphique ci-dessous présente les résultats des mesures de température réalisées à l'aide de dataloggers placés dans quatre salles du collège entre le 8 janvier 2013 (à 15h00) et le 17 janvier 2013 (à 14h30).

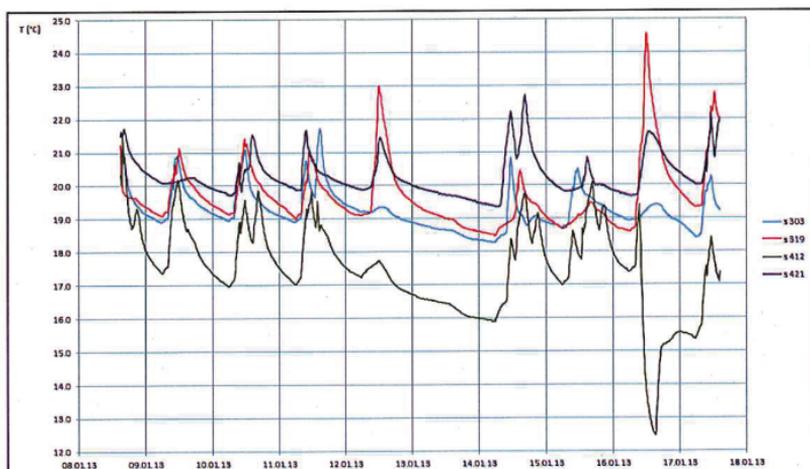


Figure 4 : Température de 4 salles du collège sur 10 jours

En examinant ces courbes, on constate qu'une baisse de température et donc des pertes de chaleur se produisent pendant la période se situant entre la fin et le début des cours (c'est-à-dire la nuit). On note aussi que le graphique de la salle 319 est semblable à celui de la salle 421. Ceci est dû à leur position au sein de l'établissement (côté Sud-Ouest), car l'ensoleillement est plus important au Sud et les salles sont réchauffées par un effet de serre.

En analysant les graphiques des salles au Sud, nous observons que la température au petit matin (6h00-7h00) se situe entre 19°C et 20°C. Durant la journée, et suivant certains facteurs (cités ci-après), elle dépasse allégrement 21°C pour parfois atteindre 22,5°C, voire plus de 24°C ! La salle 421 du quatrième étage est donc en moyenne un peu plus chaude. Son isolation est peut-être de meilleure qualité que celle des autres salles.

En ce qui concerne le graphique de la salle 303 (côté Nord-Ouest), la température le matin se place entre 18°C et 19°C pour monter de 2°C à 3°C, exceptionnellement 4°C au plus chaud de la journée.

Parlons maintenant du graphique le plus spectaculaire des quatre : celui de la salle 412. Cette dernière est fortement désavantagée du point de vue de son emplacement, côté Nord-Est. La température au petit matin est en moyenne à 17,5°C et elle n'atteint que très rarement 20°C. Le point le plus important de ce graphique est que la salle a perdu 7°C entre 9h30 et 15h30 le 16 janvier (mercredi). Cela est sûrement dû à plusieurs facteurs influençant

sur la température réunis (une fenêtre laissée ouverte, la baisse de température extérieure et la bise sont les causes les plus probables), cependant, ce genre de phénomène reste totalement inadmissible autant du point de vue écologique, économique que du point de vue du confort ! Des mesures techniques et comportementales doivent être prises sans délai !

Il y a un point commun aux quatre graphiques : La baisse de température pendant le week-end. Depuis le samedi 12 jusqu'au lundi 14, on peut noter une chute générale de 1°C à 4.5°C suivant les salles. Le fait que le chauffage est baissé durant le week-end explique en partie ce phénomène, mais encore, si le collège était isolé correctement, nous n'aurions pas à constater ces écarts et cela éviterait de faire fonctionner les radiateurs à plein régime le lundi matin pour réchauffer l'enceinte du bâtiment pour les cours.

Tous ces résultats sont très pertinents par rapport au diagnostic que nous avons fait au préalable et montrent bien que notre collège possède de nombreuses faiblesses et nécessite quelques rénovations.

➤ *Recommandations*

Les acteurs pouvant jouer un rôle sur les mesures techniques à prendre sont l'Etat et la Direction. Depuis la construction du collège, les techniques en matière d'isolation ont nettement évoluées. Il y a, par exemple, le triple vitrage (le collège possède du double vitrage), des cadres de fenêtre plus performants en matière d'isolation, ou encore les isolants et leur emplacement (actuellement les isolants sont placés sur la paroi externe des murs plutôt qu'au centre). Des travaux visant à refaire l'isolation du bâtiment et à repositionner les radiateurs seraient les bienvenus.

Les nombreuses entrées du collège contribuent à un refroidissement général de l'air. Des doubles sas d'entrées pourraient être la solution à ce problème. Concernant les bas de portes, une isolation avec de la feutrine ou une « mousse » prévue à cet effet suffirait à supprimer le passage de l'air.

Ces quelques mesures feraient descendre drastiquement l'entrée d'air froid dans l'école et permettraient un chauffage plus efficace des lieux.

Le collège pourrait aussi être relié au réseau de chauffage à distance de l'usine des Cheneviers, qui est une source d'énergie écologique et économique. Cette usine de valorisation des déchets alimentaires en chaleur plusieurs communes de Genève, dont le Petit-Lancy. Le prix du kWh thermique venant d'une telle usine est très bas (5 à 6 cts), ce qui est clairement plus économique que le gaz. Cette source d'énergie est aussi beaucoup plus écologique, car elle permet d'économiser 13'000 tonnes de mazout par année, et de réduire l'émission de gaz carbonique et d'azote de respectivement 31'000 tonnes par an et 20 tonnes par an. Un autre avantage de cette technique est que l'arrivée de chaleur se fait grâce à des échangeurs thermiques, ce qui rend inutile l'utilisation de chaufferies et le stockage de combustible. Il y a par conséquent moins de risques !

Des mesures comportementales sont également à entreprendre, dans les plus brefs délais. Les acteurs pouvant agir sur ces dispositions sont toutes les personnes fréquentant le collège (étudiants, maîtres, administration). Il suffit d'adopter quelques habitudes au quotidien comme éviter d'ouvrir les fenêtres plus de cinq minutes par heure, ou, le cas échéant, couper le chauffage (sans pour autant laisser l'air entrer inutilement durant plusieurs heures) ou s'habiller un peu plus pour éviter d'augmenter le chauffage. Nous pourrions aussi fermer les stores la nuit pour minimiser les pertes de chaleur, et baisser le chauffage dans certains couloirs (la plupart sont au-dessus de la norme). Tous ces gestes à adopter seront consciencieusement expliqués lors de l'exposition de la « semaine énergie ». Les élèves du collège et leurs enseignants vont visiter cette exposition expliquant la situation énergétique du collège et sensibilisant sur le gaspillage d'énergie.

Si l'on couple ces deux types de mesures, notre collège deviendrait très vite beaucoup plus écologique et, de ce fait, plus économique.

➤ *Potentiel d'économie*

Malheureusement, sans les résultats des calculs de déperdition de chaleur, il est difficile d'estimer l'énergie dont nous pourrions nous passer. Mais si nous mettons en œuvre les recommandations énumérées ci-dessus (mesures techniques et comportementales), nous pensons pouvoir baisser le chauffage général d'environ 2°C ce qui reviendrait à 15% d'économie sur la facture annuelle, soit 15'880 CHF ! La facture passerait donc de 105'860 CHF à 90'000 CHF.

En admettant que nous faisons ensuite partie du réseau de chauffage à distance et en négligeant les coûts des travaux, les dépenses par année passeraient de 90'000 CHF à 69'000 CHF environ. Ceci correspond à une économie supplémentaire d'environ 21'000 CHF !

Au final, les coûts passeraient de 105'860 CHF à 69'000 CHF, ce qui correspond à plus d'un tiers d'économie sur la facture initiale, ce qui est non-négligeable.

➤ *Conclusion*

En conclusion, les causes des problèmes de surconsommation d'énergie du collège ont pu être identifiées avec précision, notamment grâce au diagnostic et aux mesures de températures qui ont été effectués. Nous pourrions donc, lors de la « semaine énergie », avoir un impact maximal sur le comportement des étudiants et professeurs. Le bénéfice de cette opération sera double car, d'une part, une économie d'argent pourra se faire pour le Mali, qui servira ensuite à des fins d'écologie et de développement, et, d'autre part, nous pouvons, si les recommandations sont adoptées, viser une économie d'énergie à long terme pour le collège de Saussure.

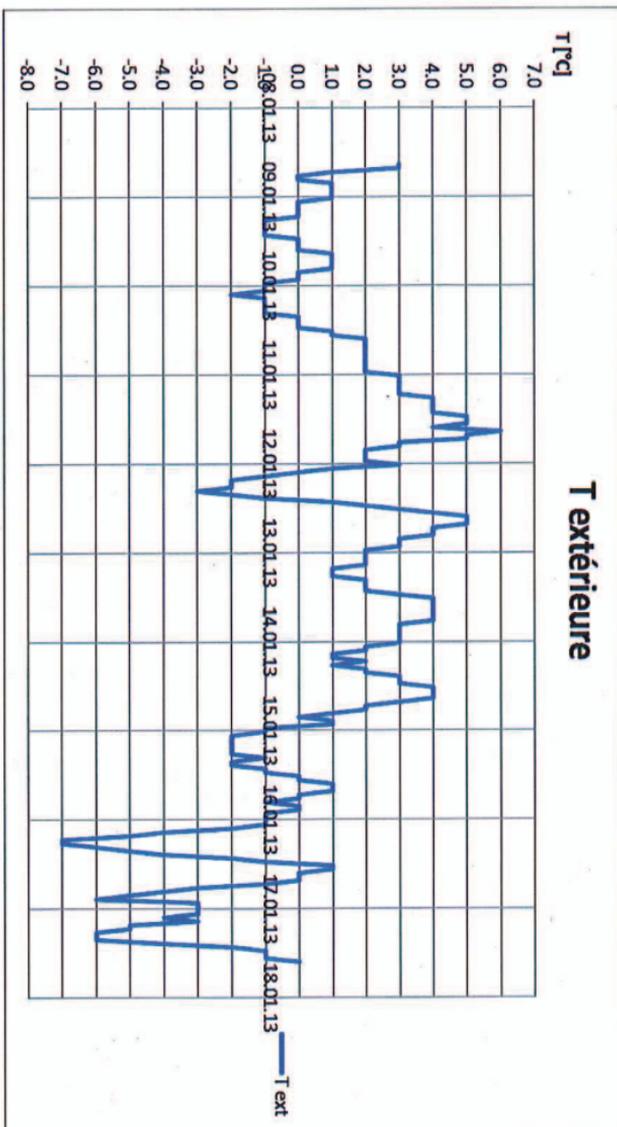
➤ Annexes

1. La check-list énergie
2. Le graphique de la température extérieure en fonction du temps (8 -17 janvier 2013)
3. Le relevé des températures dans les salles
4. Le relevé des températures dans les couloirs

1. Check-list énergie

Diagnostic énergétique qualitatif												Recommandations				
Échelle d'évaluation de la situation												Type	Priorité	Type de recommandation		
1	très économe															C - Mesures comportementales
2	peut être optimisé															T - Mesures techniques
3	très énergivore															R - Mesures de réglage
		Classes	Couloirs	Hall entrée	Escaliers	Vestiaires	Toilettes	Salles de gym	Salle maîtres	Exérieurs	Type	Priorité	Priorité: de 1 "ok" à 3 "intervention prioritaire"			
Chauffage																
9	Les portes sont-elles généralement fermées pour éviter des pertes de chaleur ?											TC	2	T: Faire des doubles sas d'entrée C: Porte des classes laissée ouverte lors des petites pauses		
10	L'ouverture des fenêtres est-elle bien gérée (pour aérer en ouvrant 5 min par heure) ?											C	1	C: Les fenêtres sont souvent laissées ouvertes durant toute la durée du cours		
11	Les radiateurs sont-ils équipés de vannes thermostatiques ?											TC	3	C: Les élèves ne servent rarement des vannes T: Beaucoup de vannes sont cassées ou bloquées		
12	La température est-elle bien réglée ?											RC	1	R: Le réglage de la température ne tient pas compte du nord et du sud. C: Peu d'élèves se servent des vannes lorsqu'ils le peuvent.		
13	Les stores sont-ils baissés durant la nuit pour réduire les pertes de chaleur ?											C	3	C: Ils sont rarement baissés la nuit		

2. Graphique de la température extérieure en fonction du temps du 8 au 17 janvier 2013



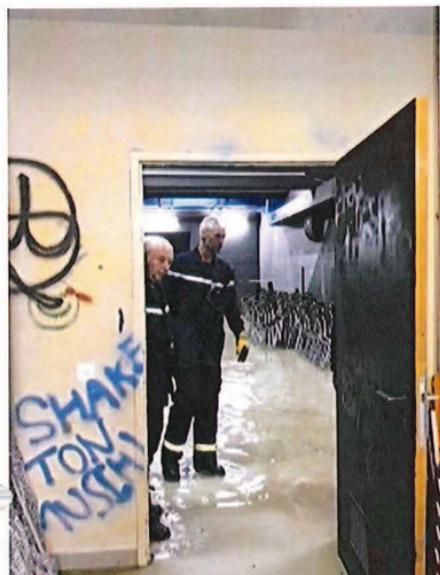
3. Relevé des températures en [°C] (salles)

	Rez	1er	2e	3e	4e	5e
Ouest	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi
	21.80	19.50	18.00	18.80	21.80	19.20
	19.40	21.00	20.00	20.20	18.80	16.60
	18.40	21.00	19.80	19.40	19.80	19.60
	20.40	20.50		19.60	20.60	20.40
	19.40			20.80	21.20	
	22.00					
	Jedi	Jedi	Jedi	Jedi	Jedi	Jedi
		17.80	18.80	19.00	18.00	
		20.60	18.80	19.80	23.00	
		22.40		22.00	21.00	
		18.40		19.20	22.60	
				23.00	20.20	
Moyenne	20.23	20.15	19.08	20.18	20.70	18.95
Centre	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi
	23.80	21.40	17.80	20.20	21.20	20.40
	22.60	21.60	21.40			22.20
		20.60	19.40			20.60
		23.40				18.80
		21.80				
		22.80				
	Jedi	Jedi	Jedi	Jedi	Jedi	Jedi
		20.80	20.60	20.80	21.80	17.80
		20.20	19.00			18.00
		22.20	18.80			
		19.20				
		22.20				
		20.20				
Moyenne	23.20	21.37	19.50	20.50	21.50	19.63
Est	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi
	20.20	22.20	21.40	21.00	21.00	22.20
	18.80	20.60	22.20	18.20	18.20	20.20
		19.40	20.60	18.80	18.80	21.20
		18.80	20.40	19.60	19.60	18.40
			19.60			20.40
	Jedi	Jedi	Jedi	Jedi	Jedi	Jedi
		19.80	18.80	20.40	20.40	19.40
		22.80	22.00	18.00	18.00	23.00
		21.60	20.30	15.40	15.40	22.40
		17.20	20.60	21.20	21.20	18.40
		18.20	19.00			19.00
Moyenne	19.50	20.07	20.49	19.08	19.08	20.46

4. Relevé des températures en [°C] (couloirs)

	Rez	1er	2e	3e	4e	5e
Ouest	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi
	19.20	18.20	17.20	18.40	19.60	17.60
				19.00		
	Judi	Judi	Judi	Judi	Judi	Judi
	17.00	17.60	17.60	18.80	19.00	17.80
Moyenne	18.10	17.90	17.40	18.73	19.30	17.70
Centre	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi
	18.60	20.50	19.40	20.20	20.00	19.30
	20.00					
	Judi	Judi	Judi	Judi	Judi	Judi
		19.40	19.40	20.80	18.80	18.80
Moyenne	19.30	19.95	19.40	20.50	19.40	19.05
Est	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi	Mardi
	19.50	19.00	17.80	20.00	18.60	19.80
				18.80		
	Judi	Judi	Judi	Judi	Judi	Judi
	17.00	18.40	17.80	18.80	18.60	19.20
				17.40		
Moyenne	18.25	18.70	17.80	18.75	18.60	19.50

Collège de Saussure – inondation juillet 2013



Atelier décors



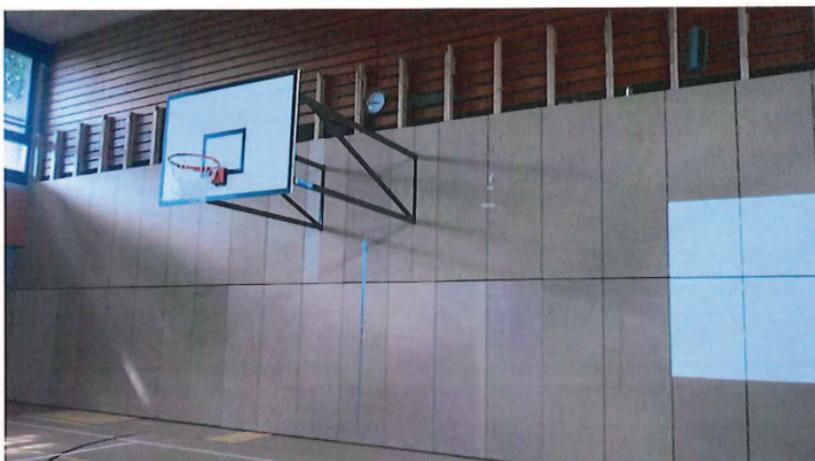
Entrée abri



Plafond du foyer de l'aula est tombé au sol



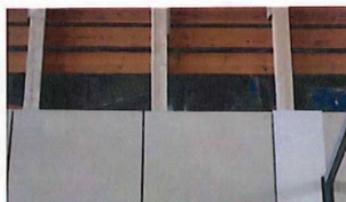
Aula – le sol recouvert de l'eau, mobilier endommagé

Collège de Saussure – salle de gym, avril 2014

Paroi bois devant murs avec infiltrations.



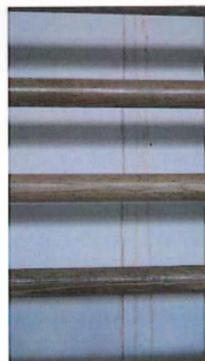
Le plafond de la salle de gym.



L'isolation derrière la paroi.



Taches d'infiltration.

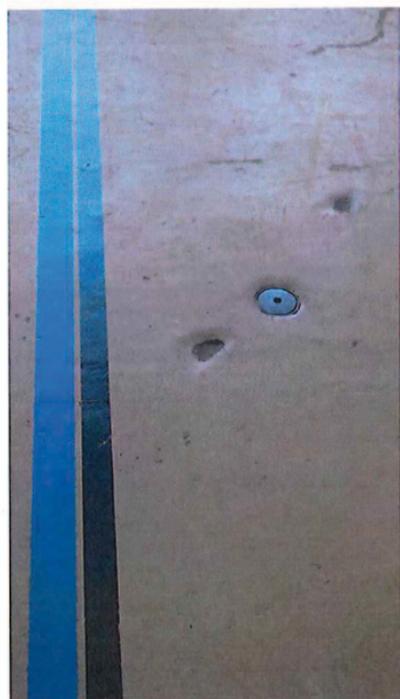


Coulures.

Collège de Saussure – salle de gym, avril 2014.



Les sols.



Collège de Saussure – couloir menant à la salle de gym.

Le plafond de couloir de salle de gym au rez de chaussée fait apparaître l'isolation en laine qui tombe sur les usagers. Le mur est fissuré, la peinture s'écaille. Suite à l'inondation de juillet 2013 la salle de musculation attenante a été assainie, mais le couloir d'accès est laissé en état. Ce couloir est fréquenté journalièrement par les élèves du collège mais aussi en soirée par les membres des différents clubs sportifs.



Collège de Saussure – terrain de sport

Sur le terrain de sport deux buts ont gardé les vestiges des paniers de basquet.

Les autres affichent des trous béants.



Les poteaux pour attacher le filet de tennis finissent leur service par terre.



Les fissures dans le sol sont colmatées par le goudron et parfois les touffes d'herbe.



Collège de Saussure – extérieurs

L'escalier s'effrite.

Les stores tombent.



Le plafond suinte, s'effrite, l'armature rouillée voit le jour.



Le mobilier devant l'entrée est détérioré.



L'évacuation de l'eau de pluie est obstruée.





Bâtiments, effectifs, équipements

Enquête terrain réalisée par l'UCESG et ses associations

Février 2014

Union du corps enseignant secondaire genevois - **UCESG**
Case postale 5521 - 1211 Genève 11
Tél. : 022 / 311 84 85 - fax 022 / 311 84 87
Courriel : secretariat@union-ge.ch
site web : www.union-ge.ch

Il est plus que jamais temps d'agir ...

Depuis plusieurs années, le nombre de plaintes remontées à l'Union du Corps Enseignant Secondaire Genevois (UCESG) par ses associations locales est en constante augmentation. C'est ce constat qui a conduit l'UCESG à entreprendre cette enquête dont les objectifs principaux sont : informer les acteurs concernés ; alerter les responsables pour faire entreprendre immédiatement les travaux les plus urgents ; et demander l'intervention des autorités politiques pour voter les crédits nécessaires pour l'avenir.

Bâtiments

Depuis plus de 12 ans, les autorités politiques sont informées que l'enseignement post obligatoire est et sera davantage en manque de bâtiments (2 ECG et 1 Ecole de Commerce). Il est urgent que les écoles promises et toujours reportées se construisent au plus vite. Le taux d'occupation actuel de certains bâtiments se traduit tout simplement, en cas d'évacuation urgente par exemple, par une mise en danger des usagers. Faudra-t-il donc attendre une catastrophe pour prendre conscience des risques que nous ne cessons de dénoncer ?

Propreté, entretien et équipements des bâtiments

Propreté

Sous l'ère de M. Mark Muller (2005-2012), décision a été prise de privatiser, par souci d'économie, le nettoyage des bâtiments scolaires. En son temps, nous avons marqué notre opposition à cette orientation et exprimé nos craintes quant à l'avenir. Aujourd'hui, force est de constater que la saleté et le manque de nettoyage dans certains bâtiments nous donnent raison.

Entretien

Toujours par mesure d'économie, l'entretien de certains bâtiments ne se fait tout simplement plus et nous souscrivons pleinement aux affirmations de plusieurs directions qui ne comprennent pas cette pratique « étonnante » consistant à ne pas agir immédiatement, à moindre coût, mais à attendre une détérioration majeure qui sera inévitablement plus chère.

Équipement

La disparité des équipements qui perdure entre les bâtiments est telle qu'il est impossible de garantir une qualité d'enseignement comparable entre les établissements du post-obligatoire. Ce manque de moyens va à l'encontre du principe de l'égalité de traitement et des chances que nous proclamons tous.

Sureffectifs

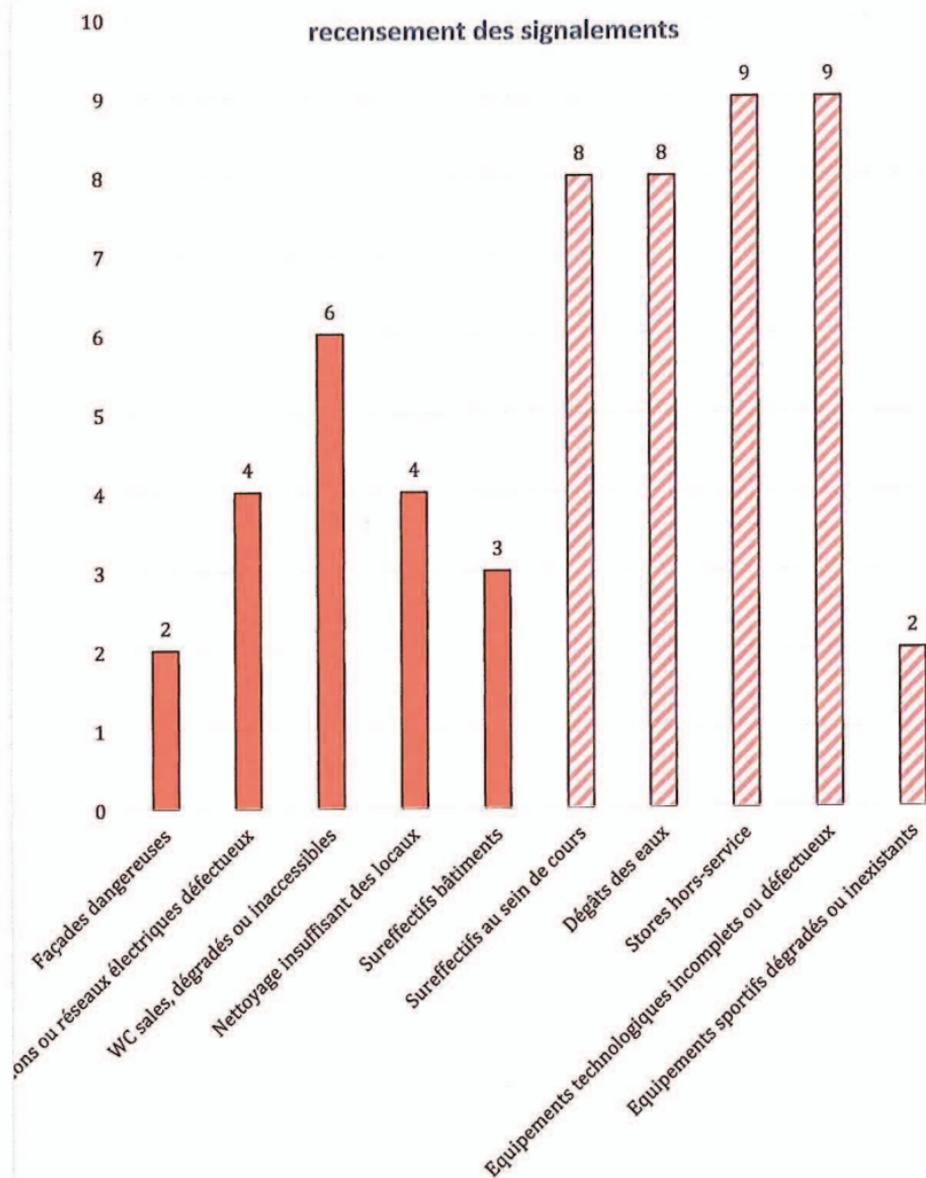
A la surcharge d'occupation due au manque de bâtiments, s'ajoute l'augmentation du nombre d'élèves par classe provoquée par les restrictions budgétaires. Alors que le maxima d'élèves fixé par le DIP est de 24 élèves, les classes à 25 voire 26 élèves se multiplient. Dans la plupart des cas, toutes filières confondues, les maxims ne sont plus respectés et la qualité de l'enseignement est mise à rude épreuve. Le temps nécessaire pour accompagner les élèves n'est plus à disposition, et ce sont toujours les élèves les plus fragiles, notamment ceux de l'ECG, qui font les frais de ce climat de travail qui se détériore.

1. Signalements

- Façades dangereuses : fissures, écroulements
- Installation ou réseaux électriques défectueux
- Toilettes sales, dégradées ou inaccessibles
- Nettoyage des locaux de cours et des espaces communs
- Occupations des bâtiments supérieures aux normes de sécurité
- Sureffectifs au sein de cours
- Dégâts des eaux
- Stores hors services
- Equipements technologiques incomplets ou défectueux : photocopieurs, ordinateurs, beamers, logiciel Uniboard (i.e. logiciel Sankoré)
- Equipements sportifs dégradés ou inexistant

Signalements	Etablissements concernés	Priorité	Types de risques
Façades dangereuses : fissures, écroulements	ECG Jean-Piaget, Annexe EC Nicolas Bouvier	Très haute	Sécurité des personnes
Installations ou réseaux électriques défectueux	ECG Jean-Piaget, Collège Rousseau, Collège de Staël, Collège de Candolle	Très haute	Sécurité des personnes
Occupations des bâtiments supérieures aux normes de sécurité	ECG Henry-Dunant, ECG Jean-Piaget, ECG Ella-Maillart	Très haute	Sécurité des personnes
Toilettes sales, dégradées ou inaccessibles	CFP Arts Appliqués, ECG Jean-Piaget, Annexe EC Nicolas Bouvier, EC Aimée Stitelmann, Collège Rousseau, Collège Alice-Rivaz	Très haute	Santé publique
Nettoyage des locaux de cours et des espaces communs insuffisant	Centre de Transition Professionnelle, ECG Henry-Dunant, Annexe EC Nicolas Bouvier, Collège de Staël	Très haute	Santé publique
Sureffectifs au sein de cours	ECG Henry-Dunant, ECG Jean-Piaget, ECG Ella-Maillart, Collège Sismondi, Collège Rousseau, Collège de Staël, CEC André Chavanne, EC Nicolas-Bouvier	Très haute	Effets négatifs sur les taux de maintien
Dégâts des eaux	CFP Arts Appliqués, ECG Jean-Piaget, Collège Claparède, Collège de Saussure, Collège Sismondi, Collège Calvin, Collège Rousseau, Collège de Candolle	Très haute	Coûts de remise en état
Stores hors services	CFP Arts Appliqués, EC Nicolas Bouvier, Annexe EC Nicolas Bouvier, EC Aimée Stitelmann, Collège de Saussure, Collège Sismondi, Collège Calvin, Collège Rousseau, Collège de Staël	Très haute	Ergonomie des conditions d'enseignement et d'apprentissage
Equipements technologiques incomplets ou défectueux : photocopieurs, ordinateurs, beamers, logiciel Uniboard (i.e. logiciel Sankoré)	CFP Construction, ECG Henry-Dunant, ECG Jean-Piaget, ECG Ella-Maillart, EC Nicolas Bouvier, EC Aimée Stitelmann, Collège Calvin, Collège Rousseau, CEC André Chavanne	Haute	Egalité des chances entre les élèves
Equipements sportifs dégradés ou inexistant	ECG Jean-Piaget, Collège de Saussure	Haute	Sécurité des personnes Egalité des chances entre les élèves

Capacités				Effectifs réels 2013	Taux d'occupation 2013/2014	Taux de maintien par filière PO 2013/2014	Façades dangereuses Installations ou réseaux électriques défectueux	WC sales, dégradés ou inaccessibles	Nettoyage des locaux	Sureffectifs bâtiments	Sureffectifs au sein de cours	Dégâts des eaux	Stores hors-service Equipements technologiques incomplets ou défectueux	Equipements sportifs dégradés ou inexistants	
Structures d'accueil & d'insertion															
Accueil															
Insertion															
Pôles Professionnels															
Arts Appliqués															
Centre de formation professionnelle construction															
Ecole de Culture Générale															
Jean-Plaget	882	1204	136.51%	60.9%											
Henry-Dunant	1026	1232	120.08%												
Ella-Maillart	774	899	116.15%												
Ecoles de Commerce															
Aimée-Stitelmann	931	976	104.83%	67.5%											
Nicolas Bouvier	1216	1350	111.02%												
Collèges & Ecoles de Commerce															
André-Chavanne	1672	2126	127.15%												
Collèges															
Mme de Staël	940	895	95.21%	71.7%											
De Saussure	1020	973	95.39%												
Calvin	760	837	110.13%												
De Candolle	520	630	121.15%												
Sismondi	880	853	96.93%												
Rousseau	900	829	92.11%												
Alice-Rivaz (COPAD)															
Claparède	820	785	95.73%												



2. Signalements par établissement

CENTRE DE TRANSITION PROFESSIONNELLE

A la Coulouvrenière, les abords extérieurs privés ne sont plus nettoyés par les services de voirie publique. Un parking, une cour entre deux bâtiments et un amphithéâtre "romain", côté passerelle du Seujet, sont encombrés de déchets laissés principalement par des utilisateurs de l'Usine ou liés au trafic de drogue omniprésent dans le quartier.

Aux Allobroges, des locaux annexes pour l'entreposage de matériel de nettoyage et de déchets font défaut. Nous sommes donc contraints d'accueillir dans notre couloir (qui est une zone de sortie en cas d'incendie) des containers qui provoquent une gêne de circulation, qui sont malodorants souvent, et qui représentent aussi une charge thermique.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ARTS APPLIQUES

A Vieusseux, les fenêtres ne sont plus étanches. Une enseignante et des élèves ont épongé les rigoles pleines d'eau durant la journée du vendredi 8 février 2014.

Les stores du bâtiment sont en mauvais état ; ils sont cassés ou dysfonctionnent.

A Necker, les salles du 4e étage, sous les combles, ne sont toujours pas chauffées correctement. Les toilettes de tous les étages (surtout celles des hommes) sont abominables.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONSTRUCTION TERNIER

Les salles d'informatique ne sont pas adaptées aux classes à gros effectifs. Une seule salle d'informatique est équipée de 24 ordinateurs.

ECOLE DE CULTURE GENERALE JEAN-PIAGET

L'entretien du bâtiment est assez lacunaire. En effet, les nombreuses détériorations (numéros de portes arrachés, tags, prises électriques à nu, etc.) ne sont pas réparées.

Les revêtements des salles de gym n'ont pas été refaits depuis la construction du bâtiment.

Les travaux du CEVA ont provoqué d'intenses vibrations dans les bâtiments. Depuis, tant le bâtiment principal que le pavillon présentent beaucoup de fissures.

L'équipement du bâtiment en salles informatiques est insuffisant, qu'il s'agisse du nombre de salles ou de la taille de certaines salles. Le réseau informatique de l'école

est tellement faible et si lent qu'il n'est pas possible de passer une émission en streaming sans que le visionnement ne soit fréquemment interrompu.

L'entretien en matière de canalisations et de réseau électrique est insuffisant. Leur capacité est d'ailleurs sous-dimensionnée par rapport aux effectifs.

Vraisemblablement l'ECG Jean-Piaget, avec ses quelque 1200 étudiants chaque jour, dépasse largement les normes. Attend-on un accident ou une panique pour chercher des responsables et qui va-t-on accuser ?

ECOLE DE CULTURE GENERALE HENRY-DUNANT

Les locaux sont très sales (salles de cours et bâtiment) et des nids de pigeons sont logés sous de nombreux stores des deux premiers étages.

Le taux d'occupation du bâtiment est supérieur à 100%, d'où graves risques de bousculades et de cohue en début et fin de pause. Ce taux d'occupation très élevé cause également un énorme casse-tête pour la préparation des horaires.

Les classes sont bondées dans la plupart des matières ; ce sont de mauvaises conditions d'enseignement pour les maîtres, mais aussi d'études pour les élèves.

Outre les problèmes pédagogiques, les sureffectifs posent des problèmes de sécurité, notamment en laboratoire de sciences.

Il n'existe aucune installation de type Uniboard. Un effort a été néanmoins fourni par l'achat de dizaines d'ordinateurs, installés sur des pupitres bancals, avec des câbles qui traînent par terre.

ECOLE DE CULTURE GENERALE ELLA-MAILLART

Les photocopieuses sont beaucoup trop souvent en panne. Cette situation insupportable est pratiquement hebdomadaire.

Les bâtiments sont très occupés !

ECOLE DE COMMERCE NICOLAS-BOUVIER

Les stores d'un grand nombre de salles dans l'établissement sont cassés et rendent l'utilisation des rétroprojecteurs très problématique.

Le matériel mis à disposition des enseignants est en augmentation depuis l'année dernière. Actuellement environ 75% des salles sont équipées d'ordinateurs et de beamers. Il n'existe aucune installation de type Uniboard.

Lissignol (annexe Ecole de Commerce Nicolas-Bouvier)

Les quatre heures de nettoyages journaliers ne permettent pas de maintenir un standard de propreté correct sur la semaine sans le concours des élèves consignés le mercredi après-midi pour tenter de fournir un appoint de nettoyage.

Les travaux de fonds de l'été ne sont plus assurés, particulièrement le cirage des sols avec pour résultat des sols ternes au sein desquels la crasse s'incruste !

Les toilettes sont dignes des campagnes napoléoniennes : une visite s'impose ...

Lors de la construction de l'immeuble adjacent, le bâtiment de Lissignol a été intégralement lézardé et, à ce jour, aucune mesure de réfection de fonds n'a été entreprise.

Lors des travaux susmentionnés, des éléments de la corniche surplombant la rue Rousseau se sont écrasés sur le trottoir et, à cette occasion, seule la divine providence a permis d'éviter un accident qui aurait pu causer une mort d'homme.

ECOLE DE COMMERCE AIMEE-STITELMANN

Le remplacement des stores, de WC ou autres peut prendre beaucoup de temps. Certains WC sont d'ailleurs fermés en permanence. On rencontre des problèmes aussi avec l'ascenseur.

Tous les ordinateurs devront bientôt être changés ainsi que les outils nécessaires à leur utilisation (beamers, boîtes pour les DVD ...).

Le passage à Microsoft 2010 (voire 2013) est nécessaire, en particulier pour une école de commerce qui doit former des apprentis.

Certains jours (3 demi-journées), on ne peut plus réserver de salle informatique car elles sont toutes occupées.

Le bâtiment n'est pas sur-occupé, sauf pour les salles informatiques où cela devient compliqué. On ne sait pas, pour l'année prochaine, ce qu'il en sera du partage des locaux avec l'ECG Ella-Maillart.

COLLEGE ET ECOLE DE COMMERCE ANDRE-CHAVANNE

Les photocopieuses sont souvent en panne, et les vols de matériel se multiplient, du matériel qui ne peut être remplacé rapidement.

Les salles ont commencé à être équipées de beamers, mais ils ne sont pas toujours en état de marche...

Notre souci, ce sont les effectifs de classe très souvent en dépassement des maximas...

COLLEGE CLAPAREDE

Les boiseries sont vétustes. L'eau s'infiltré par les fenêtres.

La toiture n'est pas étanche partout ; de l'eau s'infiltré dans la salle de préparation des labos de chimie.

COLLEGE SISMONDI

Deux stores sont effondrés depuis plusieurs mois. Le moteur qui permet d'ouvrir et de fermer les fenêtres (bâtiment C, étage E) est en panne depuis des mois.

Le système qui commande l'ouverture et la fermeture du bâtiment est calé sur le calendrier vaudois (donc nos portes se ferment automatiquement durant leurs vacances et elles restent ouvertes durant les nôtres...).

Problèmes d'écoulement de l'eau qui a provoqué l'inondation d'un local du concierge au bâtiment C.

On relève cinq cours à 25 élèves.

COLLEGE CALVIN

Dans le bâtiment nord (bâtiment Alice-Rivaz), un store est cassé depuis l'année passée : un véritable handicap parce que la lumière empêche l'utilisation du rétroprojecteur. Dans le nouveau bâtiment, il y a 3 stores cassés depuis 4 ans.

Les canalisations sautent souvent à cause d'une mauvaise conception de l'immeuble.

Des beamers ont été placés dans toutes les salles en août 2012. Toutefois, dans de nombreuses salles, ils ne sont pas encore accrochés au plafond mais simplement placés sur le bureau du maître.

COLLEGE ROUSSEAU

De plus en plus de fenêtres sont bloquées dans diverses salles de cours parce qu'elles ne sont pas réparées au fur et à mesure des pannes.

Bien des casiers d'élèves - dans les couloirs - sont cassés et restent tels.

Les classes à 24 élèves sont de plus en plus nombreuses...

COLLEGE DE STAEL

De l'avis général, le passage des nettoyeurs est insuffisant (1x par semaine ?). Plusieurs enseignants se plaignent de la saleté des salles depuis l'externalisation de la conciergerie. Des débris de verre n'ont par exemple pas été ramassés pendant plus d'une semaine.

On ne constate pas de grosses catastrophes au niveau du bâtiment, bien qu'il n'y ait pas de réparation lorsqu'il y a des dégâts (par exemple stores).

Un certain nombre de salles sont équipées de beamers et d'ordinateurs, mais pas toutes. Dans quelques salles, les prises ont perdu leur cache et sont donc "nues".

Certains cours de langue ont lieu systématiquement en salle informatique, car il n'y a pas de place ailleurs. Bien que cette salle ait été équipée de bureaux en son centre, ce n'est pas idéal.

COLLEGE DE SAUSSURE

De nombreux stores sont cassés, ce qui donne une vision glauque de la façade.

Globalement, les installations sportives du collège de Saussure sont vétustes. Les sols, qui datent de la construction du bâtiment, sont particulièrement en mauvais état. Les baies vitrées, malgré des requêtes répétées des enseignants d'éducation physique, n'ont jamais été pourvues de stores ou de système efficace empêchant l'éblouissement. Cela est extrêmement gênant, voire dangereux, à certaines heures.

De plus et surtout, depuis des années, les salles de gym du collège de Saussure sont sujettes à des infiltrations d'eau (par le plafond) lors de périodes de pluies ce qui entraîne la détérioration accélérée du matériel et des locaux.

Les installations de sport en extérieur sont dans un état de délabrement avancé.

COLLEGE ALICE-RIVAZ

Le nettoyage des toilettes se fait une fois par jour et un service d'entretien complet a été effectué pendant les vacances d'octobre, ce qui était plus que nécessaire.

En résumé, l'entretien du bâtiment est effectué, mais il ne faut pas être pressé : il faut parfois attendre plusieurs semaines, voire mois pour obtenir ce qui relève de questions d'hygiène élémentaire.

COLLEGE DE CANDOLLE

De nombreux stores et rideaux ne fonctionnent plus ; ils restent donc en position ouverte ou fermée avec les inconvénients que cela comporte.

L'an dernier une lourde barre en métal d'une tenture est tombée (en plein après-midi) du 3^e étage dans la rue d'Italie ne faisant heureusement aucun blessé ni dégât.

Depuis en tous cas 3 ans, l'eau a été coupée dans la moitié du bâtiment à cause d'une fuite non réparée.

Nos fenêtres et portes n'ont pas été changées, et il y a de terribles courants d'air. Les élèves assis près de la fenêtre ont souvent froid en hiver, problème aggravé par des radiateurs en panne.

Les plombs sautent régulièrement. Aux dernières nouvelles, ce dossier avancerait mais, pour le moment, on n'observe rien de concret.

L'ascenseur est souvent en panne et les réparations tardent.

Genève, février 2014

P 1902

Genève 19

08.05.2014 T&G

Ecoles délabrées: mille paraphe pour de Saussure

Élèves et parents ont lancé une pétition en novembre pour dénoncer l'état du collège. Elle a été déposée hier

C'est une étape de plus dans la fronde contre l'état des bâtiments scolaires: les élèves et les parents d'élèves du Collège de Saussure à Genève ont déposé hier la pétition «Étudier dans des conditions décentes» munie de 1000 signatures au secrétariat du Grand Conseil.

La pétition, lancée début novembre, vise à dénoncer l'état de délabrement du collège. Mauvaise isolation, terrain de sport laissé à l'abandon, sanitaires inaccessibles ou encore inondations sont inscrits sur la liste des nombreuses doléances. L'humidité ambiante a même fait naître un bouquet de champignons dans un coin de la salle de gym! «Nous ne savons pas s'ils sont comestibles...», plaisante une enseignante, mi-figue mi-raisin.

Les profs sont mobilisés tout comme les parents. «Nous avons installé des stands vers les commerces pour récolter les signatures, rapporte Francine Betran, présidente de la Fédération des associations de parents du postobligatoire. Les retours ont été positifs, les gens sont interloqués quand on leur montre des photos des murs qui tombent en ruine.» Ce sont d'abord les élèves qui ont tiré les premiers le signal d'alarme et donné la première impulsion de

contestation. «Nous avons ensuite réussi à lancer une mobilisation générale qui va au-delà de notre cas particulier», relève Michel Thorimbert, coprésident de l'association d'élèves de Saussure.

En effet, le combat mené par les usagers de ce collège n'est que la pointe de l'iceberg d'un mouvement plus général: la fronde contre les écoles délabrées a commencé au Cycle du Renard, avant de s'étendre à de Saussure, puis à Rousseau, où les parents d'élèves ont également lancé une pétition (notre édition du 25 avril). Les protestataires ont uni leurs forces et, aujourd'hui, la coalition regroupe les représentants des associations de parents d'élèves du primaire, du Cycle et du postobligatoire, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'association fraternelle des collégiens.

Anne Emery-Torracinta, à la tête de l'Instruction publique, et Serge Dal Busco, pour les Finances et les Bâtiments de l'Etat, ont répondu à la fin du mois d'avril à leurs doléances en annonçant notamment la création d'une enveloppe de 48 millions de francs allouée spécifiquement aux rénovations; celle-ci étant destinée à l'ensemble des bâtiments de l'Etat, il faut encore savoir quelle est la part qui reviendra aux écoles... «Le Conseil d'Etat a montré qu'il était prêt à travailler sur ce dossier et nous a donné des espoirs. Il faut maintenant qu'il les concrétise», conclut Michel Thorimbert. Aurélie Toninato

lager striels



des SIG, ancien président du Parti
runier, un socialiste. S. JUNCKER-GOMEZ

rét de la régie, explique Robert Cramer. Choisir un président de l'autre camp, c'est en fait dépolitiser la régie, la prémunir d'attaques politiques.»

Des attaques, les SIG en ont subi ces derniers mois, sur fond de débâcle éolienne et de départ précipité de l'ancien directeur général André Hurter. «Ce qui nous a attirés dans le profil de Michel Balestra, c'est sa capacité à gérer

Les victimes de l'aide sociale répertoriées

GENÈVE

Ecoles délabrées: pressé par les parents, l'Etat réagit

Aurélie Toninato. Mis à jour le 30.04.2014 8 Commentaires

Parents, enseignants et élèves dénoncent le délabrement du parc scolaire. L'Etat



Image: DR

Articles en relation

Ecoles délabrées: les parents montent au front

Cycle d'orientation délabré: Vernier se mobilise

L'école de la rue Chandieu sortira de terre en 2016

La coalition a porté ses fruits. Les associations de parents d'élèves du primaire au postobligatoire qui avaient uni leurs forces pour dénoncer le délabrement du parc scolaire genevois ont enfin été entendues par le Conseil d'Etat. Les magistrats à la tête des deux départements concernés par le problème, Anne Emery-Torracinta pour l'instruction publique (DIP) et Serge Dal Busco pour les finances (DF), viennent de répondre à leurs doléances

Mots-clés

Conseil d'Etat genevois
Département genevois de

du sport (DIP)

Serge Dal Busco

Partager & Commenter

de vétusté et retard d'entretien, accumulé durant les dernières décennies, des bâtiments scolaires du secondaire I et II » et soutiennent qu'il faut prioriser la maintenance du parc immobilier « de sorte à éviter le manque d'anticipation qui a présidé à la situation d'aujourd'hui ».

Dans ce but, l'Office des bâtiments vient de mener une expertise technique de 185 constructions, y compris

Autre nouveauté: une enveloppe de 48
2019, sera désormais allouée spécifiquement aux rénovations.

Du côté des représentants de la fronde contre l'état des bâtiments scolaire, on demeure préoccupés.
Réunis mardi soir, les représentants des associations de parents d'élèves du primaire, du cycle et du

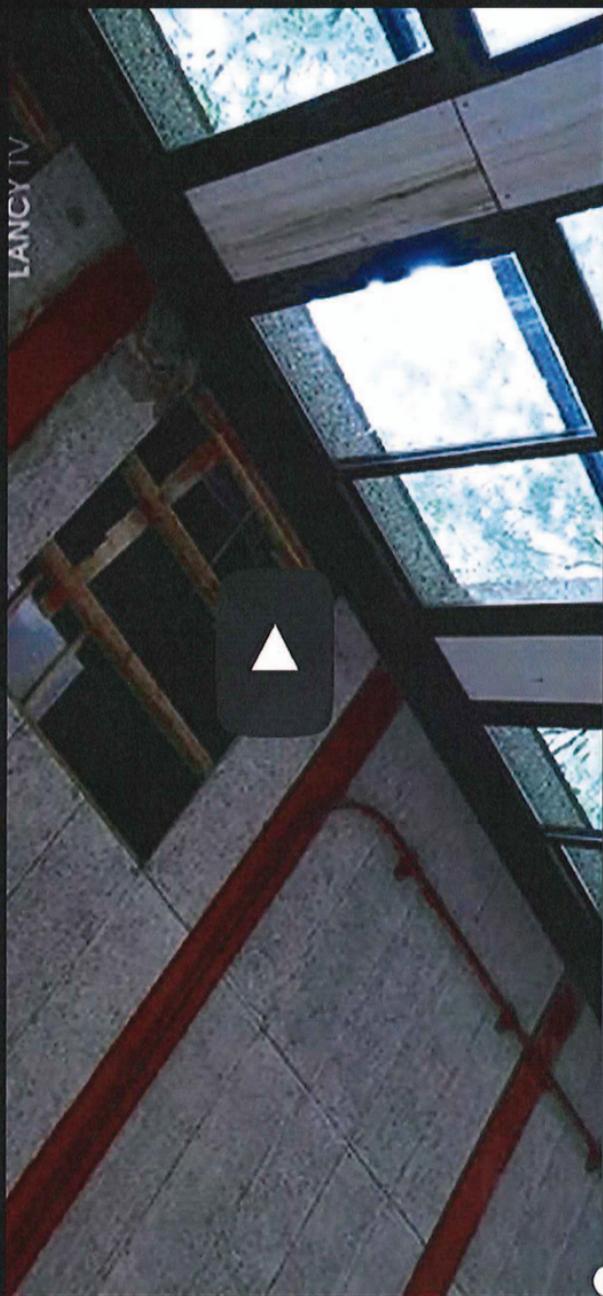
(UCESG) et de l'association faitière des collégiens, se demande quelle part de l'enveloppe dédiée aux rénovations sera réellement allouée aux écoles...

**Développement dans nos éditions papier, électronique et tablettes du mercredi 30
avril. (TDG)**

Créé: 29.04.2014, 19h55



LANCY TV - Sujet - Une pétition pour la rénovat...



0:00 / 3:26



Vétusté du Collège de Saussure: élèves et parents se mobilisent

facebook

Adresse électronique ou téléphone



mezieron@gmail.com

Mot de passe oublié ?

Connexion

Sauver De Sausurre est sur Facebook.

Pour communiquer avec Sauver De Sausurre, inscrivez-vous sur Facebook dès maintenant.

Inscription Connexion



Sauver De Sausurre

451 j'aime · 1 personne en parle

Communauté

Le Collège De Sausurre a été construit en 1977 et stes à présent tellement détérioré qu'il est temps d'agir. Par cette pétition, interpellons le Grand Conseil ! Demandons des travaux de rénovation !

A propos



Photos



451

Mentions j'aime

Sauver De Sausurre a partagé un lien.



Si vous ne l'avez pas encore fait, il vous reste encore quelque jours pour signer la pétition, alors n'attendez plus, signez !
http://www.petitions24.net/etudier_dans_des_conditions_dcentes

ETUDIER DANS DES CONDITIONS
DÉCENTES
www.petitions24.net



Publications récentes d'autres personnes sur Sauver De Sausurre

Afficher tout



Michèle Grebety

De Sausurre, Le Renard, Certains blâments des HUC...

👍 7 novembre 2013, 08:35



Catalin Juravle

📍 <http://www.tdg.ch/geneve/acu-genevoise/petiti...>

👍 8 novembre 2013, 00:44

Plus de publications *

Sauver De Sausurre a partagé un lien.

25 janvier



RTS.ch

émissions TV

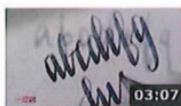
émissions radio



TV RADIO INFO SPORT MÉTÉO ARCHIVES DÉCOUVERTE BOUTIQUE AUDIO

19:30 le journal

65385 vidéos

**Procès des frères kurdes: le point avec Nicole ...**02.05.2014
238 vues**Nouvo: quel avenir pour l'écriture ...**02.05.2014
483 vues**Plusieurs banques suisses sont dans le viseur ...**02.05.2014
534 vues**VD: Le CHUV souffre d'une pénurie de ...**02.05.2014
339 vues

22 novembre 2013

GE: beaucoup de bâtiments scolaires dans le canton sont jugés vétustes

Alors que le nouveau Cycle d'orientation de la Florence, entièrement rénové et agrandi, a été inauguré, beaucoup d'écoles d'école sont vétustes. Le cycle du Renard est particulièrement inquiétant.

Tweeter 4 **+** 0 **Partager** 68 **+ Partager**

Signer cette pétition [Signatures \(239\)](#) [Commentaires \(3\)](#) [Statistiques](#) [Plus de visibilité](#)

ETUDIER DANS DES CONDITIONS DECENTES

ETUDIER DANS DES CONDITIONS DECENTES**DEVRAIT ETRE UNE PRIORITE POLITIQUE****A l'intention des députés du Grand Conseil de Genève.**

Le Collège de Saussure est le plus grand collège de Genève. Il a été construit en 1977 et accueille aujourd'hui 996 élèves.

Le bâtiment construit selon les normes en vigueur dans les années soixante s'est considérablement détérioré.

- Des locaux froids et traversés de courant d'air, la température atteint régulièrement 15 degrés en hiver.

- Des dégâts d'eau dans les classes, dus à la toiture défectueuse, sont récurrents et entraînent leur fermeture pour de longues périodes.

- Des toilettes fermées pour cause de détérioration et manque d'entretien.

- Des stores cassés ne sont pas remplacés.

- Des terrains de sport dégradés.

IL EST URGENT D'ENTREPRENDRE RAPIDEMENT**DES TRAVAUX DE RENOVATION AU COLLEGE DE SAUSSURE**

Comment **RTS INFO** s'engage au développement durable tout en les faisant évoluer dans un bâtiment économe et polluant ?

22/11

01:46 / 02:31

Acheter

Partager

996 vues

DÉTÉRIORATION

Une pétition dénonce l'état de délabrement du Collège de Saussure

Par Aurélie Toninato . Mis à jour le 06.11.2013 **15 Commentaires**

Températures glaciales et inondations dans les classes: les élèves veulent un cadre d'étude décent.



Image: Patrick gillieron lopreno

Mots-clés

**Département genevois de l'instruction
publique de la culture et du sport (DIP)**

Partager & Commenter

Après les usagers du Cycle du Renard, ce sont ceux du Collège de Saussure qui montent au front pour dénoncer le délabrement de leur école. L'association de parents d'élèves et celle des collégiens ont lancé une pétition pour réclamer une rénovation de l'établissement, «afin de pouvoir étudier dans des conditions décentes». Selon les pétitionnaires, ce

bâtiment des années 70 s'est considérablement détérioré. «Il y a eu plusieurs dégâts d'eau, rapporte Michel Thorimbert, coprésident de l'association d'élèves. La cafétéria et l'aula ont été inondées plusieurs fois.» Ensuite, il y a des problèmes d'isolation, poursuit le collégien. «Il fait parfois moins de 18 degrés dans les salles, les pertes de chaleur sont énormes.» Autres doléances: plusieurs WC sont condamnés et un terrain de sport à côté du collège est impraticable.

Du côté du Département de l'urbanisme (DU), on précise que des travaux d'étanchéité ont été effectués il y a un mois, que la toiture a été inspectée et qu'une réfection des toitures plates est prévue dès 2015. Au sujet du chauffage, «la situation de mi-saison exige des ajustements quasi quotidiens effectués par le concierge».

«Ces problèmes techniques et de sécurité ne sont pas seulement propre à de Saussure, réagit Giovanna Bianchi Le Hénanf, du comité de l'association de parents d'élèves. Nous avons décidé de nous mobiliser pour faire avancer la situation chez nous mais également chez les autres.» En effet, plusieurs bâtiments scolaires sont en attente de rénovation, reportée à cause des difficultés financières de l'Etat. Le Cycle du Renard tombe en ruine – il doit être rasé, de grosses rénovations ne sont donc pas envisagées –, Budé est en travaux mais la deuxième étape du chantier débutera en 2016 seulement. La Golette, le Marais et Pinchat ne seront pas rénovés avant trois ou quatre ans. (TDG)

Créé: 06.11.2013; 07h45

Une info à nous transmettre? Une histoire à nous raconter? Ecrivez-nous à web@20minutes.ch

Genève

06 novembre 2013 08:56; Act: 06.11.2013 09:24

Le délabrement du Collège de Saussure inquiète

Elèves et parents ont lancé une pétition demandant une rénovation de l'établissement. D'après eux, le bâtiment serait mal isolé et prendrait l'eau.

Une pétition a été lancée afin de dénoncer l'état de délabrement du Collège de Saussure. Les associations de parents d'élèves et de collégiens demandent à ce que l'école soit rénovée. Il y a eu plusieurs dégâts des eaux. «La cafétéria et l'aula ont été inondées plusieurs fois», explique dans la «Tribune de Genève» Michel Thorimbert, coprésident de l'association d'élèves. Il précise également que le bâtiment construit dans les années 70 est mal isolé. «Il fait parfois moins de 18 degrés dans les salles, les pertes de chaleur sont énormes.» De plus, plusieurs WC sont condamnés et un terrain de sport situé près du collège est impraticable.

Le Département de l'urbanisme assure pourtant que des travaux d'étanchéité ont été effectués il y a un mois. Les toitures doivent quant à elles être rénovées en 2015. Les problèmes de chauffage seraient dû à la situation de mi-saison, qui exige des ajustements quotidiens par le concierge.

(jcu)

Expert: Grégory de Lacaze

Tableau synthétique des résultats diagnostiquant de l'amiante

N° d'identification CF2062

Norm de l'établissement : Collège de Sausaure

Bureau expert : B+S ingénieurs conseils SA

Adresse de l'établissement : Vieux chemin d'Onex, 9 - 1213 Petit - Lancy

Nom de l'expert : Grégory de Lacaze

Nombre de prélèvements totaux : 109 (1)

Date de l'expertise : 25.08.2009

Nombre de prélèvements sans amiante : 91 (1)

Visa de l'expert :



Etage	Lieu/ Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé	Remarque
Tous les étages	Par défaut, toutes les pièces, à tous les étages et toutes les fenêtres	Joint de fenêtre intérieur	2019	Tous les joints de fenêtre intérieur du bâtiment sont à considérer comme amiantés
1er sous-sol	Chaudière, centrale sanitaire et couloir technique	Joint type Klingerit	2019	
Tous les étages	Dans la totalité du bâtiment, visibles dans les locaux techniques	Calorifugeage bitume	2013	Diagnostiqué en 2008 (1)
1er sous-sol / rez inf	Dans la totalité des locaux du sous-sol et rez inférieur, visibles dans les locaux techniques	Calorifugeage bande plâtrée	2014	

(1) : le nombre de prélèvement indiqué concerne uniquement les échantillons prélevés par B+S ingénieurs conseils SA. Les prélèvements réalisés par l'entreprise Hammershoï en 2008 et par Co-Action en 2009, ne font pas parties de ce dénombrement. Cependant les résultats de ces 2 expertises ont été inclus dans le rapport.

ANNEXE 7

P 1902



Secrétariat du Grand Conseil
2, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève

Genève, le 3 mai 2014

Pétition:

ETUDIER DANS DES CONDITIONS DECENTES DEVRAIT ETRE UNE PRIORITE POLITIQUE.

Mesdames, Messieurs les députés,

Vous n'êtes pas sans savoir que les bâtiments scolaires du secondaire souffrent depuis de nombreuses années d'un manque flagrant d'entretien.

Les personnes et différentes instances signataires de cette pétition vous alertent sur la nécessité d'entreprendre urgemment des travaux de rénovation du collège de Saussure, situé sur la commune de Petit-Lancy.

Le collège de Saussure

Le plus grand collège du canton avec ses 998 élèves est dans un état indigne d'une ville de la réputation de Genève, et nécessite urgemment, comme plusieurs établissements du post-obligatoire, une rénovation. Les revendications des professeurs, des élèves et des parents ne sont ni entendues, ni même écoutées.

- Des **dégâts d'eau** dans les classes et les salles de sport dus à la toiture défectueuse, sont récurrents.
- Des **toilettes sont fermées** pour cause de détérioration et manque d'entretien.
- Des **stores cassés** ne sont pas remplacés.
- Les **locaux sont froids** et traversés de courant d'air, en hiver.
- Les **installations sportives sont vétustes**.

La pétition

En collaboration avec les élèves du collège, premiers concernés par ces dégradations, l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Saussure (APECS) a lancé cette pétition en novembre 2013.

La pétition a rapidement obtenu le soutien des diverses communes concernées, notamment, Lancy, Onex, Carouge, mais aussi celui des associations des parents d'élèves du post-obligatoire, membre de la FAPPO, ainsi que des faitières des associations de parents d'élèves du cycle d'orientation (FAPECO) et de l'association de parents d'élèves de l'enseignement primaire (GAPP).

Outre ces divers soutiens que nous vous annexons, nous avons récolté à ce jour, plus de 1375 signatures, que nous vous remettons ci-joint.

Nous vous faisons part également de:

- Un "Audit énergétique du bâtiment du Collège de Saussure" effectué par les élèves d'une classe de 2ème dont l'objectif consistait à sensibiliser au gaspillage d'énergie toutes les personnes travaillant et étudiant au collège de Saussure. Cet audit attire l'attention sur l'état de vétusté du bâtiment qui provoque une perte conséquente d'énergie et propose dans les recommandations (p. 6), plusieurs pistes de réflexion pour réduire sensiblement la consommation d'énergie.
- Quelques photos des dégradations du collège de Saussure, de la dernière inondation datée de juillet 2013 et des photos infrarouges illustrant les déperditions thermiques de l'enveloppe (c'est-à-dire du mur extérieur du bâtiment).
- Une enquête de terrain sur l'état des bâtiments scolaires du post-obligatoire, de février 2014, réalisée par l'union du corps enseignant secondaire genevois (l'UCESG) et ses associations.

La demande au Grand Conseil

La présente pétition demande au Grand Conseil d'entreprendre urgemment des travaux de rénovation et d'entretien du Collège de Saussure.

Mme Francine Betran
p.a. l'Association des Parents d'Elèves du Collège de Saussure
3, rue Eduard-Vallet
1232 Confignon
courriel : francinebetran@gmail.com

NB 1375 signatures





Secrétariat du Grand Conseil
2, rue de l'Hôtel-de-Ville
1204 Genève

Genève, le 30 mai 2014

Concerne : Pétition pour Etudier dans des Conditions Décentes

Mesdames et Messieurs les députés,

La presse fait état depuis des semaines du souci des élèves, des parents d'élèves, des enseignants, des personnels administratifs et techniques et des directions face à la dégradation de certains établissements scolaires à Genève.

Le collège Rousseau fait partie de ces établissements construits à la fin des années 60s qui n'ont, semble-t-il, jamais ou si peu été entretenus.

Après avoir fait un état des lieux exhaustif (voir dossier photos annexé) l'Association des parents d'élèves du Collège Rousseau (APER), a décidé de lancer le 15 avril 2014 une pétition pour faire connaître aux autorités et députés la situation dans cet établissement. La direction du collège Rousseau a été tenue au courant de la démarche. Cette pétition a récolté 628 signatures au moment où nous la déposons.

L'urgence est évidente:

1. Les défauts d'étanchéité de la toiture, de la terrasse du collège et du pavillon sont à l'origine de nombreux problèmes : il pleut à l'intérieur!
2. La carbonatation des façades induit des chutes de matériaux potentiellement dangereuses pour tout usager qui circule aux abords du bâtiment.
3. Les dalles de béton des étages se désintègrent sous le linoléum et s'effondrent à certains endroits. Un sol irrégulier est dangereux en cas d'évacuation! Il s'agit de la sécurité de nos jeunes.
4. Des fissures inquiétantes au niveau de la terrasse font craindre pour la stabilité du bâtiment.
5. Le système électrique du bâtiment est dangereux: l'humidité a obligé la condamnation de certaines prises, les néons oscillent à l'intérieur; à l'extérieur, dès que la nuit tombe, les élèves sont dans le noir!
6. La plomberie est défectueuse: l'eau qui sort des robinets est plus que douteuse! Les élèves la boivent!
7. Un vestiaire des salles de gymnastiques et des toilettes sont condamnés depuis plusieurs années: les murs gonflent et se désagrègent en raison de l'humidité.
8. Les installations sportives à l'extérieur sont inutilisables!
9. Le bâtiment est très mal isolé: le froid pénètre par de larges fentes entre les portes vitrées et par les joints des façades; résultat la chaudière marche à plein régime!
10. L'isolation phonique est inexistante: tout s'entend d'une classe à l'autre, d'un étage à l'autre!

Vous comprendrez donc que nous souhaitons que cette pétition soit traitée rapidement et avec la pétition P1902 Etudier dans des conditions décentes devrait être une priorité politique du Collège de Saussure.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à cette pétition, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les députés, nos salutations distinguées.

Sylvie van Berchem
p.a. l'Association des Parents d'Elèves du Collège Rousseau
sylvie@vanberchem.ch
tel:0792003688

Annexes :

- Pétition avec 628 signatures
- Dossier photos

Visite « état des lieux » au collège Rousseau 11 mars 2014

Le Collège Rousseau accueille environ 830 élèves (2013-14). Ouvert en 1969, son bâtiment est situé au 16A, avenue du Bouchet, à Genève.

La directrice de l'établissement, Madame Nathalie Leutwyler, est inquiète au sujet de l'état général des bâtiments et a de bonnes raisons pour cela.

La toiture n'est plus guère étanche ; il s'agit d'un toit plat recouvert d'un goudron et de gravier. Quelques réparations d'étanchéité ont déjà été faites mais il y a encore de grosses fuites pendant et après chaque forte averse. Le concierge déplore également le fait que lorsque les réparations d'urgence sur les toits ont eu lieu personne ne soit venu terminer le travail, c'est-à-dire remettre du gravier là où il avait été enlevé.

La terrasse qui se trouve au niveau de la cafétéria et qui sert de toiture aux salles de gymnastique pose aussi d'énormes problèmes d'étanchéité.

Parfois l'eau qui coule aux robinets de certaines classes est de couleur très douteuse.

La nouvelle génération qui devrait apprendre ce qu'est un bâtiment minergique, soucieux d'économie d'énergie pour le futur, se trouve dans l'un des bâtiments les plus énergivore du canton! Les pertes de chaleur vers l'extérieur sont très importantes pendant toute la saison froide. La directrice cite aussi l'isolation phonique lamentable qui, d'un étage à l'autre, et d'une salle à l'autre, permet aux voisins de suivre tout ce qui se passe dans les classes.

Une demande d'expertise du bâtiment a été demandée par la direction.

Voici ce que nous avons vu lors d'un petit tour guidé par Monsieur Joye, le nouveau responsable des bâtiments du collège Rousseau.

Plan 1:

Porte vitrée côté Salève, rez-de-chaussée, tient sur ses charnières avec environ 3cm de vide entre les battants des portes. Le précédent concierge a essayé de bloquer la bise avec du papier-journal et des papiers collants.



Vue générale



Espace entre les deux battants



Tentative d'étanchéification

Plan 2

Salle des maîtres : les lattes qui forment le faux-plafond se détachent et tombent.



Plan 3:

Au deuxième étage le sol ou la dalle de béton se désintègre sous les carreaux de linoléum. On sent des trous et on voit le linoléum se gondoler (dangereux en cas d'évacuation). L'état de cette dalle fait souci !



Plan 4:

Infiltration d'eau au plafond. La rouille est apparente.

**Plan 5:**

Classe 804 au deuxième étage (sous le toit), infiltrations d'eau assez importantes qui font des traînées d'eau brune sur le mur juxtaposant le corridor à l'intérieur et à l'extérieur de la classe.



Plan 6:

Accès à l'Aula par le rez de chaussée. Les lattes sont tombées et continuent de tomber. Les pigeons s'installent entre les lattes et le plafond dans la tuyauterie et les câblages.



Plan 7:

La façade à l'extérieur s'effrite, sous les piliers et les passerelles des morceaux de béton se désintègrent et tombent. Si un ballon est lancé contre l'ouvrage, une pluie de morceaux de béton tombent...

**Piliers en surplomb****Situation sous les passerelles**

Plan 8:

Ici un pavillon plus récent que le reste du collège. Le toit bouge et les portes coincent et ne se ferment plus, un expert met en cause la présence d'un Séquoia trop proche du bâtiment. L'eau s'accumule en toiture formant des "mares pour les canards" et coule aussi entre le mur et le revêtement extérieur à l'angle du bâtiment laissant des traces d'humidité (mousses, champignons). Lors d'un hiver froid la directrice a glissé sur une plaque de glace formée en contrebas du pavillon et s'est cassé le bras.

**Plan 9:**

A l'intérieur du pavillon, le sol du premier étage est fissuré, il s'affaisse d'un côté et remonte de l'autre. Cela a pour conséquence que la porte de la première classe du premier étage ne peut plus être complètement ouverte. Les murs à l'intérieur bougent aussi et il y a une grande fissure.



Plan 10:

Les dalles extérieures qui se trouvent entre l'avenue du Bouchet et l'entrée du collège sont très détériorées. Entre les escaliers et sur la passerelle elles sont en piteux états, soit morcelées ou même absentes ce qui fait que le sol est très irrégulier.



Les escaliers qui mènent à la passerelle de l'entrée principale du collège ont enfin été réparés en 2013.

Sous la passerelle un pigeon s'est installé sur les fils de fer qui devraient le repousser.



Plan 11:

Les lattes au niveau du plafond de la cafétéria tombent.

**Plan 12:**

On constate que des chéneaux ont été ajoutés à l'intérieur du bâtiment (le long des fissures des plafonds) pour récolter l'eau qui s'infiltré depuis la terrasse de la cafétéria (= plafond des salles de gym). Ces chéneaux en acier ou en cuivre guident l'eau vers les murs, eau qui est ensuite récoltée dans des seaux qui doivent donc être régulièrement vidés par le responsable des bâtiments.



Plan 13:

Salle de Gym avec de multiples chéneaux au plafond, car il pleuvait à l'intérieur. Les chéneaux ici se vident à l'extérieur. Ils sont une réparation d'urgence car les salles de gym ne pouvaient plus être utilisées en raison des flaques d'eau, ou des plaques de glace en hiver.



Les prises électriques du mur du fonds ont été condamnées en raison de l'humidité excessive du mur.



Un néon sur deux au plafond ne fonctionne plus ; le collègue en a encore un stock, puis il faudra changer tous les éclairages des plafonds de tout le bâtiment ce qui impliquera un coût élevé. Les élèves se plaignent que la lumière des néons dans les salles de classe oscille projetant une lumière peu adéquate pour étudier.

Les murs de la salle de gym sont cloqués dû aux infiltrations d'eau et à l'humidité.

Plan 14 :

Des vestiaires sont condamnés en raison des infiltrations d'eau. Les murs se désagrègent et/ou gonflent, il y a une odeur d'humidité tenace ; les vestiaires ont été condamnés depuis de nombreuses années. Dans un toilette, une réparation de fortune avec un grand sac en plastique essaie de guider l'eau qui s'écoule du plafond vers la cuvette ou vers un seau dans une armoire. Toutes les salles aux alentours sont condamnées dont un corridor qui abrite environ 80 armoires-vestiaire. Le système électrique et les prises sont dans tous ces murs imbibés d'eau.



Si rien n'est fait l'humidité va se propager partout!



Plan 15

Toujours dans les vestiaires, mais cette fois-ci ceux utilisés par les demoiselles, on voit des fissures au plafond et de l'eau qui suinte. Dans une des douches, par un trou où les lattes sont tombées, on voit la dalle du plafond qui s'effondre et qui montre une grosse fissure.



Finalement voici l'exemple d'un échantillon d'eau à la salle 841 :

